

Le Conseil départemental
aux côtés des Valdoisiers

val
d'oise **V**
le département

Programme Départemental d'Insertion vers l'Emploi



2023-2027



Éditorial.

Le Département du Val d'Oise est une **collectivité engagée**, qui a à cœur d'accompagner les Valdoisiens et les Valdoisiennes dans **la diversité de leurs parcours**, tout en portant une attention particulière aux personnes les plus fragiles. C'est le sens que nous donnons à notre politique d'ensemble.

Comme le soutien aux personnes en situation de handicap, aux personnes âgées et aux enfants, le revenu de solidarité active (RSA) et la politique d'insertion qui l'accompagne sont des composantes fortes de cette politique sociale.

En Val d'Oise, des moyens importants sont ainsi consacrés à l'insertion sociale et professionnelle des personnes qui perçoivent le RSA. En 2022, cela a représenté au total, **245,2 millions d'euros inscrits au budget du Département**, malgré une baisse des dotations de l'État en matière de dépenses sur le RSA.

Avec la pandémie du Covid-19 et les nombreuses destructions d'emploi qu'elle a engendrées, le nombre de personnes concernées par cette allocation de solidarité a fortement augmenté entre mars et novembre 2020 (+12,7 %) dans notre département.

Face à cette situation, nous avons décidé d'agir rapidement pour endiguer la hausse, en votant dès septembre 2020, des moyens complémentaires destinés à aider les bénéficiaires du RSA, notamment les nouveaux entrants dans le dispositif, à retrouver un emploi le plus rapidement possible.

Grâce à cette politique centrée sur l'accès à l'emploi, nous avons réussi à inverser et à stabiliser la courbe d'évolution du RSA dans notre département. En effet, le nombre de bénéficiaires du RSA a diminué de plus de 9 % entre novembre 2020 et juillet 2022. Cette diminution du nombre d'allocataires du RSA s'est également accompagnée en 2022 d'une baisse substantielle des dépenses consacrées au financement des allocations et cela malgré une revalorisation de 5,6 % du montant du RSA décidée par l'État.

Ces résultats placent le Val d'Oise parmi les départements les plus actifs dans le domaine de l'accompagnement vers l'emploi des publics en insertion.

De tels résultats prennent appui sur une philosophie : celle de la responsabilisation des bénéficiaires du RSA et des acteurs financés par le Département pour les accompagner.

Nous avons maintes fois exprimé au cours des dernières années **l'importance fondamentale de l'équilibre entre droits et devoirs des personnes qui bénéficient de la solidarité départementale. Un équilibre fondé à la fois sur l'accès aux droits sociaux essentiels**, le droit à des accompagnements adaptés et personnalisés, et **une maîtrise de nos dispositifs** dans un contexte économique tendu. Les personnes concernées doivent donc se mobiliser pour accéder à l'emploi ou à l'activité et retrouver ainsi une autonomie socio-économique. Le Département met tout en œuvre pour les y aider.

L'équilibre entre les droits et les devoirs, c'est aussi la garantie d'une pérennisation de nos actions sur le long terme en faveur de l'emploi et de l'aide aux plus fragiles.

Dans la continuité de notre engagement financier, le Département du Val d'Oise n'a eu de cesse, y compris pendant la période du Covid-19, **d'affirmer son soutien aux bénéficiaires du RSA et aux acteurs de l'insertion**, en maintenant les financements accordés et en votant des financements complémentaires pour mieux aider les personnes à résoudre leurs difficultés sociales et à retrouver un emploi.

Parce que notre ambition est encore et toujours d'améliorer la qualité du service rendu aux Valdoisiens et Valdoisiennes, notre collectivité a conduit plusieurs **démarches de modernisation** de la politique d'insertion du Département avec, notamment, le financement et la mise en place d'une **plateforme d'accueil, d'évaluation et d'orientation de tous les bénéficiaires du RSA**.

Ce nouveau dispositif nous permet d'ores et déjà d'accélérer l'entrée en parcours d'insertion des bénéficiaires, avec un délai de prise en charge inférieur à un mois.

Avec cette plateforme, le Département réaffirme sa **volonté de garantir l'accès à un accompagnement vers l'emploi à tous les bénéficiaires du RSA** et de les engager dans une démarche co-responsable, via la signature systématique d'un **contrat d'engagements réciproques**.

La politique d'insertion du Val d'Oise, c'est aussi une démarche ambitieuse d'évaluation et de **mesure d'impact des dispositifs financés en matière d'insertion sociale et professionnelle des publics**. Il est en effet indispensable de questionner, constater et prendre du recul, afin d'appuyer des décisions qui permettent d'ajuster notre intervention en faveur

de tous, tout en nous inscrivant dans une **démarche d'efficacité et d'efficience à la hauteur de nos engagements**.

Le présent Programme Départemental d'Insertion vers l'emploi (PDIE) et son Pacte Territorial Pour l'Insertion et l'Emploi (PTIE), en tant qu'instruments de la politique de solidarité conduite par le Département en direction des Valdoisiens et Valdoisiennes confrontés momentanément ou durablement à des difficultés sociales, **viennent définir pour les prochaines années, les grandes orientations et les chantiers à mettre en œuvre** dans le respect de nos principes d'actions que sont **l'engagement et la responsabilité**.

Dans un **contexte particulier** marqué par la crise sanitaire du Covid-19, les tensions internationales qui affectent la situation en France et en Europe, ainsi que la réforme à venir autour du dispositif RSA, les enjeux sont nombreux, et ce nouveau PDIE s'attache au mieux à considérer les éléments de contexte qui sont les nôtres, afin de toujours mieux servir les habitants de notre département.

Et parce qu'en Val d'Oise, il existe une réelle **volonté de construire et de conduire les politiques publiques en partenariat avec l'ensemble des parties prenantes** et plus spécifiquement avec celles qui interviennent dans le champ des politiques sociales (RSA et emploi, autonomie, handicap, protection des personnes vulnérables...), nous n'aurons de cesse de **travailler en concertation avec nos partenaires et de renforcer nos engagements mutuels**.

Car, nous le savons, c'est ensemble et par la mobilisation de tous, que nous pourrions continuer de faire grandir le Val d'Oise.

Ce Programme Départemental d'Insertion vers l'Emploi est donc le programme de tous et un programme pour tous, il nous appartient de nous en saisir et de faire vivre ses ambitions.



Marie-Christine CAVECCHI
Présidente du Département
du Val d'Oise

“

Le Département mobilise tous les moyens à sa disposition au service de la performance de ses politiques d'insertion, grâce à une évaluation des besoins au plus près de nos usagers et des mesures d'impact social toujours plus avancées. Cette démarche « d'amélioration continue » a littéralement façonné notre Plan départemental d'insertion vers l'emploi. ”



Gérard LAMBERT-MOTTE

Vice-président du Département du Val d'Oise
délégué à la Vie sociale, à l'Insertion,
au Logement social et à la Santé

p.5
Chapitre 1 :
Présentation
du Programme
Départemental
d'Insertion vers
l'Emploi (PDIE)
2023 – 2027

- > Pourquoi un Programme Départemental d'Insertion vers l'Emploi (PDIE)?
- > Le contexte d'élaboration du PDIE 2023-2027
- > Quelques éléments de bilan du Programme Départemental d'Insertion 2018-2022
- > L'élaboration du PDIE 2023-2027 : une démarche concertée

p.13
Chapitre 2 :
Le contexte
socio-économique
du département

- > Évolution des activités économiques et de l'emploi sur les 5 dernières années
- > Évolution de la demande d'emploi en Val d'Oise
- > Le chômage de longue durée et les phénomènes de précarité

- > Des perspectives incertaines
- > Qui sont bénéficiaires du RSA en Val d'Oise ?

p.25
Chapitre 3 :
Les Orientations
stratégiques
du Département
en matière
de politique
d'insertion

- > **Orientation stratégique n°1 :**
Favoriser l'autonomisation sociale et professionnelle des personnes
- > **Orientation stratégique n°2 :**
Prévenir les entrées et les réinscriptions dans le dispositif RSA
- > **Orientation stratégique n°3 :**
Prendre en compte les besoins et attentes des entreprises locales en matière d'emploi et compétences dans l'élaboration des actions et parcours d'insertion

- > **Orientation stratégique n°4 :**
Mobiliser les partenaires pour accompagner les efforts du Département en matière de politique d'insertion

- > **Orientation stratégique n°5 :**
Mettre en œuvre un dispositif départemental d'insertion vers l'emploi exigeant et efficace

p.43
Chapitre 4 :
Gouvernance
du PDIE
2023-2027

p.47
Chapitre 5 :
Les moyens
mobilisés au
titre du PDIE
2023-2027 pour
favoriser l'insertion
des bénéficiaires
du RSA

- > Un PDIE ambitieux dans son financement
- > La mobilisation des crédits du Fonds Social Européen (FSE)

p.51
Fiches action

PDIE
2023
2027

Sommaire



Présentation du PDIE 2023-2027

Chapitre 1

1 Pourquoi un Programme Départemental d'Insertion vers l'Emploi (PDIE) ?

Un PDIE valant Pacte Territorial pour l'Insertion et l'Emploi (PTIE)



Comme les textes de référence l'indiquent, **le Programme Départemental d'Insertion (PDI) traduit la politique du Département en matière d'insertion, d'accompagnement social et professionnel, en recensant les besoins et en programmant des actions d'insertion.**

L'adoption d'un Programme Départemental d'Insertion (PDI) est une obligation légale et réglementaire.

Le Département doit également conclure **un Pacte Territorial pour l'Insertion (PTI) qui associe l'ensemble des acteurs dont la coopération est indispensable pour la mise en œuvre de son Programme Départemental d'Insertion (PDI). En Val d'Oise, il existe un partenariat constructif entre le Département et les acteurs institutionnels (services de l'État, Pôle Emploi, Caisse d'Allocations Familiales, communes et leurs centres d'action sociale, la Région Île-de-France...) d'une part, et les acteurs non institutionnels (associations, secteur caritatif, organisations patronales, chambres consulaires, centres de formation...) d'autre part.**

Souhaitant agir pour une autonomisation sociale des publics les plus en difficulté en valorisant la remise en activité et le travail, le Département du Val d'Oise a souhaité bâtir **un Programme Départemental d'Insertion vers l'Emploi.**

Considérant que nulle collectivité ou institution ne peut relever seule cet immense défi, **le Département a souhaité bâtir le PDIE en associant étroitement**

les professionnels de l'insertion, les acteurs du social, de l'économie et de l'emploi à la démarche d'élaboration de ce document stratégique, afin de développer les synergies gagnantes en faveur de l'insertion et du retour à l'emploi des personnes qui perçoivent l'allocation de solidarité qu'est le RSA. Des synergies prenant appui sur des principes de lisibilité, de coordination et de complémentarité des interventions. **Ce faisant, le PDIE vaut également PTIE.**

LES RÉFÉRENCES LÉGISLATIVES STRUCTURANT LE PDI ET LE PTI

- Loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active RSA et réformant les politiques d'insertion
- Article L 263-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles

2 Le contexte d'élaboration du PDIE 2023 - 2027

Le PDIE comme cadre d'intervention, au croisement des enjeux du territoire et de la stratégie institutionnelle



Le précédent PDI est entré en vigueur en 2018 et est arrivé à échéance en décembre 2022. La période couverte a été marquée par des changements profonds du contexte macro-économique et social, tant au niveau international, national que sur les territoires valdoisiers.

Dans ce contexte, le Département du Val d'Oise a affirmé sa capacité d'adaptation par un travail de suivi, d'évaluation continue et de rénovation de ses politiques. Il a également soutenu les initiatives et projets innovants.

En Val d'Oise, le RSA et les dispositifs d'accompagnement proposés aux personnes sont des éléments à part entière de la politique sociale d'ensemble du Département.

Pour la période 2022-2028, l'exécutif départemental a défini quatre ambitions stratégiques transversales majeures adoptées par l'Assemblée départementale le 18 février 2022 dans la délibération « Faire grandir le Val d'Oise » :

1. Faire du Département la collectivité de la vie de chaque jour et de la proximité ;
2. Construire concrètement l'attractivité du Val d'Oise pour « faire la différence » ;
3. Investir pour bâtir l'avenir du Val d'Oise ;
4. Accroître encore l'efficacité de l'administration du Département.

Ces différentes orientations concernent l'ensemble des compétences du Département et donc le champ de l'insertion, tant au niveau de la construction de l'offre de services financée et proposée aux bénéficiaires du RSA, que du rôle des services qui mettent en œuvre les compétences du Département dans ce domaine.

Dans sa volonté d'apporter des solutions à chaque Valdoisien confronté à des difficultés sociales, le Département s'est en outre associé à certains plans nationaux qui entrent en résonance avec la nouvelle stratégie de la collectivité.

C'est en particulier le cas de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté (Plan pauvreté), dont l'un des piliers fondamentaux est l'accompagnement vers l'emploi comme levier de l'autonomie.

L'expérimentation du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE) fait également partie des déclinaisons de cette stratégie, et le Département du Val d'Oise s'en est saisi en engageant l'expérimentation dès 2021 sur les territoires d'Argenteuil et de Roissy-Pays de France.

De même, le Département du Val d'Oise est un acteur important en Île-de-France, pour la mobilisation du Fonds Social Européen (FSE) et la prise en considération des objectifs d'amélioration de la situation des personnes en recherche d'emploi. La programmation 2021-2027 du FSE+ pose en effet, comme première de ses 3 priorités, l'accompagnement vers l'insertion professionnelle : « *Priorité 1 - Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus* ».

Alors qu'une nouvelle réforme du Revenu de Solidarité Active fait l'objet d'une réflexion stratégique au niveau national, la politique d'insertion du Val d'Oise est, par bien des aspects, à l'avant-garde des changements annoncés : prise en charge rapide des allocataires, mise en activité et en emploi des personnes, accompagnement social des situations difficiles, contrôle de l'inscription des bénéficiaires dans des démarches d'insertion et lutte contre les fraudes : autant de pratiques déjà mises en œuvre en Val d'Oise.

3 Quelques éléments de bilan du Programme Départemental d'Insertion 2018 / 2022

Le PDI 2018-2022 regroupe 13 champs d'actions à travers **2 grandes ambitions** :

PDI 2018-2022

1 VEILLER À L'ÉQUILIBRE ENTRE LES DROITS ET LES DEVOIRS DES ALLOCATAIRES

- Favoriser l'inscription des bénéficiaires du RSA dans des parcours
- Adapter les mécanismes d'accès aux droits
- Améliorer la qualité du service rendu dans le domaine de l'insertion
- Lutter contre la fraude au RSA pour mieux accompagner les parcours

2 MOBILISER LES ACTEURS DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DE L'INSERTION AU SERVICE DES PUBLICS

- Mieux articuler les politiques de l'emploi, de la formation et de l'insertion avec les politiques de développement économique
- Améliorer l'accès à la formation et à la qualification pour les publics
- Promouvoir l'innovation et les expérimentations
- Faire du numérique une opportunité pour les publics en insertion
- Travailler au renforcement des dispositifs d'Insertion par l'Activité Économique (IAE) et l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)
- Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes et prévenir leur entrée dans le dispositif RSA
- Appuyer et valoriser l'intervention du Service Social Départemental (SSD) en faveur des publics RSA
- Promouvoir l'égalité « Femme-Homme » en matière de politique d'insertion
- Promouvoir l'insertion des personnes en situation de handicap



Le PDI 2018 - 2022, a été décliné annuellement en appels à projets, permettant aux opérateurs du territoire œuvrant dans le domaine de l'insertion de se positionner sur l'accompagnement des publics RSA. Par ailleurs, tout au long du déploiement du PDI 2018 – 2022 le Département a engagé des opérations de mesure d'impact des actions proposées aux personnes pour favoriser leur insertion.

Cette démarche a été renforcée en 2020 et en 2021 à la suite de la crise sanitaire du Covid-19. Ainsi, en partenariat avec des acteurs spécialisés dans l'analyse et l'exploitation de données (ESSEC, cabinets MFG-Lab-et Stat4décisions), un travail a été engagé pour déterminer les trajectoires de sortie du dispositif RSA en prenant en considération la distance à l'emploi des bénéficiaires de cette allocation de solidarité.

La définition de ces trajectoires de sortie, fondées sur l'observation des parcours des bénéficiaires du RSA présents dans le dispositif entre 2017 et 2020,

a permis au Département d'engager, en 2022, une restructuration de son offre de service dans le domaine de l'insertion avec, pour ambition, de donner un horizon d'insertion professionnelle à chaque bénéficiaire du RSA, y compris aux personnes qui connaissent des difficultés sociales importantes venant entraver un accès rapide à l'emploi.

C'est ainsi que 12 cahiers des charges ont été élaborés en prenant en considération les trajectoires de sortie du RSA définies dans le cadre de la démarche de mesure d'impact. Les principaux axes travaillés sont ceux concernant les publics inscrits dans des parcours sociaux et socioprofessionnels. Ils représentaient 60 % des publics orientés sur l'offre PDI (environ 7 900 personnes en 2020).

GROUPES D'ALLOCATAIRES SELON LEURS TRAJECTOIRES

- 1 Des bénéficiaires du RSA avec un fort potentiel de sortie vers l'emploi (à moins d'un an)
- 2 Des bénéficiaires du RSA qui sortent temporairement du dispositif RSA (allers-retours)
- 3 Des bénéficiaires du RSA inscrits à Pôle Emploi avec un potentiel de sortie en emploi après un an
- 4 Des bénéficiaires du RSA inscrits à Pôle Emploi avec un faible potentiel de sortie vers l'emploi
- 5 Des bénéficiaires du RSA non-inscrits à Pôle Emploi avec un faible potentiel de sortie vers l'emploi

En septembre 2020, un PDI Complémentaire a été voté par l'Assemblée départementale pour renforcer les moyens consacrés à la politique d'insertion du Département. Il s'agissait de prendre en compte le contexte d'augmentation du nombre de bénéficiaires du RSA à la suite des destructions d'emploi engendrées par les périodes successives de confinement décidées par les pouvoirs publics pour lutter contre la pandémie du Covid-19.

Il est à noter que la mise en œuvre du PDI 2018-2022 a également été impacté par des périodes de confinements. En effet, elles ont contraint les opérateurs de terrain et les services du Département à revoir et à adapter les dispositifs de prise en charge et d'accompagnement des bénéficiaires du RSA.

Des solutions nouvelles ont été mises en place pour maintenir le lien avec les personnes et garantir les droits sociaux et plus spécifiquement le versement de l'allocation RSA. De cette période particulière, plusieurs initiatives ont vu le jour dont :

- un travail d'interrogation sur la manière d'établir les contrats d'engagement réciproque pour les bénéficiaires du RSA à distance ;
- des réflexions sur la manière de garantir le droit à s'exprimer pour les personnes en procédures de suspension du RSA ne pouvant plus être reçues en commission ou dans les structures d'insertion ;
- la mise en place d'accompagnements à distance des bénéficiaires du RSA ;
- la simplification des process propres au RSA et des modalités d'accès au dispositif.

Le PDI 2018-2022 a ainsi su s'adapter dans sa mise en œuvre tout au long de son déploiement, en mettant toujours au cœur de son action l'intérêt des bénéficiaires du RSA. Le PDIE 2023-2027 intègre les acquis du PDI 2018-2022.

4 L'élaboration du PDIE 2023 / 2027 : une démarche concertée

La formalisation du PDIE est fondée sur une volonté d'associer et de faire participer l'ensemble des acteurs intervenant dans le champ des politiques sociales et de l'insertion du territoire à la définition des besoins en matière d'insertion et d'accompagnement, afin d'ancrer les ambitions du Département au plus près des réalités socio-économiques du Val d'Oise. Pour ce faire, une très large concertation a été engagée entre juin et novembre 2022. En allant à la rencontre des nombreux partenaires, le Département a souhaité une démarche inclusive prenant appui sur plusieurs temps.

Étape 1 DÉFINITION DES OBJECTIFS DE LA DÉMARCHE

- Réunions de cadrage
- Entretiens de cadrage
- Analyse documentaire
- Réunion de lancement

Étape 2 DÉFINITION DES AMBITIONS PARTAGÉES

- Rencontres techniques
- Rencontres partenariales du 3 juin 2022
- Réunion de travail partenariale du 20 juin 2022
- Journée collaborative du 8 juillet 2022

Étape 3 ÉLABORATION DES PROPOSITIONS POUR DÉFINIR LES ORIENTATIONS ET LES ACTIONS

- Entretiens individuels avec les responsables des missions Insertion et les cadres et agents du secteur social
- Entretiens individuels avec les partenaires départementaux
- Entretiens individuels avec le Vice-président délégué à la Vie sociale, à l'Insertion, au Logement social et à la Santé
- Entretien avec le Directeur général des services du Département (DGS) et le Directeur Général Adjoint en charge de la Solidarité (DGAS)
- Entretien collectif avec des conseillers en parcours d'insertion

La démarche d'élaboration du nouveau Programme Départemental d'Insertion vers l'Emploi (PDIE) a été solennellement lancée le 3 juin 2022 par la Présidente du Département, Madame Marie-Christine CAVECCHI et le Vice-président délégué à la Vie sociale, à l'Insertion, au Logement social et à la Santé, Monsieur Gérard LAMBERT-MOTTE.

Devant les nombreux partenaires réunis à cette occasion, ils ont affirmé la volonté de la collectivité départementale du Val d'Oise de continuer à soutenir l'ensemble des acteurs impliqués dans la prise en charge et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA et des jeunes en difficulté. Ils ont par ailleurs réaffirmé les grands principes qui guident l'action du Département en matière de politique d'insertion :

- faire de l'accès à l'emploi un horizon pour tous ;
- responsabiliser les bénéficiaires du RSA et les opérateurs qui les accompagnent, tout en luttant contre toutes formes de fraudes au RSA ;

- favoriser l'insertion sociale des personnes qui connaissent des freins sociaux marqués et pour lesquelles des accompagnements adaptés doivent être proposés.

Cette première journée de lancement du 3 juin 2022 a également été l'occasion de travailler avec les acteurs des territoires sur la thématique de l'insertion dans le cadre d'ateliers de concertation, à la mise en évidence des bonnes pratiques en matière d'accompagnement d'une part et, d'autre part, ces ateliers ont permis de mettre au jour les besoins, les freins et les leviers d'actions possibles en matière d'accompagnement des bénéficiaires du RSA selon leurs profils et spécificités.

Une seconde journée de travail, le 8 juillet, a ensuite permis, sur la base des besoins pré-identifiés le 3 juin, de commencer à poser les jalons d'un plan de coordination et d'un plan d'action concrets, pour répondre aux enjeux liés à l'insertion des bénéficiaires du RSA en Val d'Oise.

De ces échanges partenariaux ont émergé plusieurs propositions, telles que :

- le recours à un référent Unique d'Insertion (RUI) favorisant l'élaboration d'un parcours sans couture ;
- la systématisation de l'action de prévention de retour dans le RSA pour les personnes en emploi précaire et pour les personnes en fin d'indemnisation chômage et qui peuvent prétendre au RSA ;
- le renforcement du partenariat entre les structures sociales et les entreprises ;

- le renforcement des actions de sensibilisation auprès des employeurs pour favoriser les recrutements de bénéficiaires du RSA ;

- la remobilisation des bénéficiaires du RSA via des actions sportives, culturelles, impliquant tous les acteurs de l'insertion et partenaires économiques.

Par ailleurs, les élus valdoisiens, dont Madame la Présidente du Département et Monsieur le Vice-président, les membres de la Direction Générale des Services, les partenaires institutionnels et techniques du Département, les professionnels de l'emploi, de l'insertion, de la formation, ainsi que les représentants du monde économique etc., ont contribué de façon active à l'élaboration du PDIE.

Cette participation essentielle des acteurs, dans le cadre d'entretiens individuels et collectifs réalisés lors de l'élaboration du présent PDIE, témoigne en premier lieu de l'importance de leur mobilisation en faveur des Valdoisiens et des Valdoisiennes en situation de précarité sociale et professionnelle. Elle indique également leur désir de contribuer à bâtir un PDIE qui puisse répondre concrètement aux enjeux et opportunités en matière d'emploi et d'insertion. Des défis que chacun identifie en fonction de ses responsabilités, de ses registres d'intervention et expériences particulières, mais qui systématiquement renvoient à une volonté partagée de soutenir les bénéficiaires du RSA dans leur parcours d'insertion.



La formalisation des orientations stratégiques et des leviers du PDIE est le produit d'une consolidation de l'ensemble de ces contributions. Ces dernières seront actualisées au fur et à mesure de la mise en œuvre du PDIE, dont voici les principales propositions structurantes :

- pour les élus du Département, l'insertion dans l'emploi des allocataires du RSA constitue en premier lieu un enjeu majeur de cohésion sociale mais également de développement économique territorial. Dans un contexte où les entreprises du Val d'Oise peinent souvent à recruter, l'ambition qui consiste à accompagner le plus grand nombre de bénéficiaires du RSA vers et dans l'emploi renvoie non seulement à un impératif de solidarité, mais également à un enjeu de développement économique du département, par le soutien apporté aux entreprises dans la recherche de compétences.
- l'autonomisation sociale et professionnelle des personnes ne peut s'envisager qu'en reconstruisant les liens trop souvent abîmés entre les personnes et le travail. Ainsi, l'accompagnement des publics doit viser plus que jamais la remise en activité du plus grand nombre et la mobilisation d'une offre centrée sur un objectif d'accès, de retour et de maintien dans l'emploi.
 - cette ambition renvoie également à la nécessité de développer et mettre en œuvre des parcours exigeants, fondés sur la formalisation partagée de contrats d'engagements et la responsabilisation de tous :
 - celle des élus et des services du Département dans leur capacité à mobiliser les moyens nécessaires, pour mettre en œuvre le PDIE en animant une dynamique collective, en évaluant en continu l'efficacité et la pertinence du dispositif et d'une offre d'insertion diversifiée ;
 - celle des professionnels de l'accompagnement et des opérateurs financés par le Département afin de délivrer un service de qualité, en cohérence avec les orientations stratégiques partagées ;
 - celle des entreprises du Val d'Oise dans leurs volonté d'œuvrer en faveur d'une approche plus inclusive des citoyens dans l'emploi, notamment par le recrutement et la formation des personnes confrontées à une situation de chômage ;
 - celle des allocataires du RSA, dans l'équilibre des droits et des devoirs avec, notamment, un engagement individuel dans le cadre de leurs parcours vers l'emploi, en lien avec les devoirs qui sont les leurs.



En complément, les membres de la direction générale de l'administration départementale insistent sur la nécessité de renforcer les synergies à tous les niveaux, et notamment au sein même du Département. En ce sens, la mise en œuvre du PDIE ne doit pas être seulement le cadre d'action des services et des professionnels de l'insertion, mais doit aussi bénéficier d'une mobilisation de l'ensemble des leviers d'actions du Département. Il est également affirmé la nécessité de développer les processus et outils de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions conduites afin de mieux répondre aux besoins des personnes, tout en assurant la maîtrise du dispositif et plus spécifiquement dans sa composante financière. Ces préoccupations rejoignent celles des partenaires institutionnels du Département, notamment en référence aux expérimentations qui vont très probablement impacter de façon significative les politiques d'insertion à plus ou moins brèves échéances.

Enfin, comme les professionnels de l'insertion nous y invitent, il est important de considérer la diversité des publics soumis aux droits et devoirs. Les parcours à bâtir, pour et avec eux, devront pouvoir conserver une dimension individuelle tenant compte des difficultés de toutes natures, mais également en valorisant mieux les compétences et atouts des personnes. Pour les allocataires, notamment ceux les plus en difficulté (ceux inscrits depuis de longues années au RSA, ceux faisant des allers et retours dans le dispositif), l'enrichissement des modalités de remobilisation, d'orientation des publics et le développement des actions inclusives conduites avec les entreprises devront permettre de renforcer et sécuriser les liens essentiels entre les publics et les employeurs du Val d'Oise.



Chapitre 2

Le contexte socio-économique du Val d'Oise

Synthèse

L'action publique valdoisienne pour l'insertion et l'emploi s'élabore au regard des éléments qui caractérisent la vie locale et les différents territoires du département.

L'évolution des différents indicateurs qui permettent d'observer la trajectoire sociale et économique du Val d'Oise est à analyser à l'aube des grands événements internationaux qui marquent la société française notamment depuis la survenue de la crise sanitaire du Covid-19.

Le département du Val d'Oise figure parmi les départements de France où la part de la population vivant dans un foyer allocataire est supérieur à 15 % (source INSEE 2020).

Dans un contexte où le marché du travail offre des opportunités importantes, l'insertion par l'accès à l'emploi des populations les plus précaires, ainsi que la participation à l'activité du territoire, est un enjeu fort pour le Département, chef de file de l'action sociale.

Sur ce point, **le Val d'Oise possède des atouts économiques indéniables**, avec une localisation privilégiée aux portes de la capitale de la France. Les bassins industriels d'Argenteuil, de Bezons, et le secteur de la plateforme aéroportuaire de Roissy, constituent des pôles de compétitivité majeurs. La présence de nombreuses entreprises, dans des secteurs clés (hautes technologies, industries, aéronautique,

biotechnologies) composent un tissu économique riche et diversifié.

Enfin, le territoire de Cergy-Pontoise se présente comme une agglomération d'équilibre et d'attractivité notamment à travers son important pôle universitaire.

Tous ces atouts sont des vecteurs d'insertion sociale et économique majeurs, sur lesquels il convient de capitaliser pour développer l'emploi des publics relevant des compétences du Département.

Face à la fragilisation des parcours de vie, l'action publique, constituée à travers le PDIE, doit permettre à chacun de trouver sa place et de s'insérer durablement dans l'activité et le devenir du territoire.

Le Val d'Oise en chiffres (Insee)



1 249 674
habitants

(source dernier recensement)



184
communes



422 744
emplois

(total au lieu de travail en 2019)

La part des moins de 25 ans représente **35%** de la population, celle des plus de 60 ans représente **19,7%** (2022).

1 Évolution des activités économiques et de l'emploi sur les 5 dernières années

Incidences de la crise sanitaire

La pandémie du Covid-19 a fortement perturbé l'activité économique en France et dans le monde. Les entreprises et les habitants du Val d'Oise ont été pleinement affectés par cette situation.

En effet, les conditions de travail ont été bouleversées, le recours contraint au chômage partiel (ou total) a dégradé la qualité de vie des ménages du territoire. Les entreprises ont subi des changements d'une ampleur inédite, touchant directement leur santé financière. De manière concomitante, s'est organisée, en réaction aux confinements successifs, la mise en place du travail en distanciel (télétravail).

Par ailleurs, l'épidémie a demandé un effort d'adaptation considérable aux services sociaux qui ont été confrontés à l'urgence sociale pour couvrir

les besoins primaires des personnes : se nourrir, se soigner... L'organisation de nouveaux dispositifs adaptés à cette situation inédite a permis de répondre de manière réactive (distribution de produits de première nécessité ; permanences téléphoniques d'écoute). Mais c'est avant tout le travail en réseau avec tous les acteurs qui a permis de proposer des réponses idoines face à l'affaiblissement des liens sociaux, ou encore face au repli sur soi de certains ménages. Des replis qui ont pu provoquer la dégradation de situations sociales déjà fragiles avec des conséquences sur le long terme (endettements, risques d'expulsion locatives, violences intrafamiliales etc.).



De ce fait, à la suite de l'annonce du 1^{er} confinement, l'emploi salarié s'est réduit de 1,2% en Val d'Oise, contre 1,9% au niveau national (*Estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee*). Le nombre d'heures rémunérées en avril 2020 a également chuté de 36,2 % par rapport à avril 2019 (Source Insee).

L'économie du Val d'Oise est marquée par sa proximité avec Paris, dont l'aire urbaine se mélange au périmètre du département. La principale zone d'emploi s'étend du Sud à l'Est, des communes de Cergy à Roissy. Par son importance, cette zone structure les flux, notamment les déplacements domicile-travail. On observe entre le Nord-Ouest et le Sud-Est du département de nombreux mouvements d'actifs. Cette dynamique s'accroît avec la résidentialisation continue du Val d'Oise.

La présence des RER A, C et D, ainsi que lignes J, L et H du train et 2 et 5 du tramway permettent aux actifs résidents de se diriger aisément vers les zones d'activités de la petite couronne et de la capitale.

Les mouvements domicile-travail sont conséquents, en effet seulement 48,5% de la population active occupée travaille au sein du département, contre 81% au niveau métropolitain.

Des trajectoires économiques territoriales structurées par la proximité avec Paris

3 bassins caractérisent la dynamique socioéconomique du Val d'Oise :
Le Bassin Ouest Val d'Oise, Le Bassin Est Val d'Oise,
Le Bassin Grand Roissy le Bourget.

LE BASSIN D'EMPLOI OUEST 95

C'est le bassin comprenant le plus d'espaces ruraux et étant le plus éloigné de la métropole parisienne.

Il est situé en grande couronne à l'extrémité nord-ouest de la Région Île-de-France. Il regroupe 4 EPCI :

- l'agglomération de Cergy-Pontoise ;
- la Communauté de communes du Vexin Val de Seine ;
- la Communauté de communes du Vexin Centre ;
- la Communauté de communes de la Vallée du Sausseron

Le bassin contient la plus grande proportion de surfaces non urbanisées du département.

Il est aussi le moins peuplé avec 266 372 habitants en 2020 contre 260 372 en 2013.

Deux zones géographiques structurantes

- **L'agglomération de Cergy-Pontoise**, avec un important pôle d'enseignement supérieur composé de son université, d'écoles d'ingénieurs et de commerces, dont l'ESSEC. On y trouve des entreprises de haute technologie, de cosmétiques et d'industries en particulier automobiles...
- **Le Parc naturel régional du Vexin français**, plus résidentiel, rural, et dont l'usage et la conservation sont un enjeu majeur dans le devenir du Val d'Oise.

LE BASSIN D'EMPLOI EST 95

Il se caractérise par l'importance des zones agricoles et résidentielles. Il regroupe 5 EPCI :

- la Communauté de communes du Haut Val d'Oise ;

- la Communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts ;
- la Communauté de communes de Carnelle Pays de France ;
- la Communauté d'agglomération du Val Parisis ;
- la Communauté d'agglomération de Plaine Vallée.

Ce bassin est polarisé par un déséquilibre, étant principalement urbain et résidentiel dans sa partie sud, mais aussi rural et agricole dans sa partie nord.

Il était peuplé de 549 134 habitants en 2020 et présentait un taux de chômage de 10,7 % cette même année.

L'effectif de l'emploi salarié en 2018 était quant à lui de 89 637 et de 93 860 en 2021.

LE BASSIN D'EMPLOI GRAND ROISSY LE BOURGET

Il est la principale porte d'entrée internationale sur l'économie et le marché français.

Il est caractérisé par une superposition de son périmètre administratif aux départements du Val d'Oise, de Seine et Marne et de Seine-Saint-Denis. Il regroupe 3 EPCI :

- la Communauté d'agglomération de Roissy Pays de France ;
- La Communauté de commune Plaines et Monts de France ;
- L'établissement public territorial de Paris Terres d'envol.

693 378 habitants étaient recensés en 2020 avec un taux de chômage de 17 %.

L'effectif salarié était de 255 761 en 2018 et de 261 217 en 2021.



LES COMMUNES D'ARGENTEUIL ET DE BEZONS

Depuis la création du Grand Paris en 2016, la commune d'Argenteuil est rattachée à la Métropole ainsi qu'au bassin d'emploi l'EPT (Établissement public territorial) T5 Boucle Nord de Seine (BNS) dans le cadre de la stratégie régionale pour la croissance, l'emploi et l'innovation. Ce nouveau territoire bénéficie d'une identité économique liée à son histoire industrielle. De nombreux grands groupes sont présents (Dassault, Konica, IBM, L'Oréal, Thales, Safran...) de même que des équipements stratégiques dont le 1^{er} port fluvial d'Île-de-France à Gennevilliers.

La commune de Bezons quant à elle, fait partie de la Communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine avec 19 communes des Yvelines. C'est un territoire très marqué par les activités industrielles avec la présence notamment de grandes entreprises multinationales (Peugeot à Poissy, Renault à Flins, Airbus Défense & Space aux Mureaux et ATOS à Bezons...).

2 Évolution de la demande d'emploi en Val d'Oise

Des enquêtes récentes de Pôle Emploi, il ressort les éléments suivants :

605 500 ACTIFS EN 2019

29 252 Artisans, commerçants,
chefs d'entreprise

111 594 Cadres et professions
intellectuelles supérieures

166 507 Professions intermédiaires

181 881 Employés

104 595 Ouvriers

483 Agriculteurs exploitants

LES CARACTÉRISTIQUES DES DEMANDEURS D'EMPLOI (DE) AU 3^e TRIMESTRE 2022 (DONNÉES BRUTES)

49 % de DE sont des femmes

38 % sont des Demandeurs d'emploi
de longue durée (DELD)
(en baisse de 5 points sur 1 an)

13 % sont des cadres

25 % sont dans les Quartiers
Prioritaires de la Ville (QPV)

21 % sont des demandeurs
d'emplois de très longue durée

27 % sont des seniors

5,3 % sont des travailleurs
handicapés. (2020, DREETS)

Le nombre de demandeurs d'emploi
(cat A) est en diminution de 10,8 % entre
le 3^e trimestre 2021 et 2022. (Pôle Emploi).



Un chômage qui évolue à la baisse

Sur la période 2018-2022, le taux de chômage a évolué à la baisse de 1,2 points, passant de 9,4 % à 8,2%. Alors même qu'au moment de la crise sanitaire un pic avait été atteint au troisième trimestre 2020 avec 9,7 % de chômeurs (Insee).

L'année écoulée (2022) laisse ainsi entrevoir une dynamique de reprise économique. Au deuxième trimestre 2022, on observait une baisse de -7,5 % des demandeurs d'emploi toutes catégories confondues. Cette baisse est principalement due à la catégorie A pour laquelle on observe une baisse de 15%, rapportant le nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) encore inscrits à 65 749.

L'ensemble des autres catégories sont stables ou voient leur nombre de DEFM (demandeurs d'emploi en fin de mois) augmenter. Les catégories C et D témoignent d'une hausse de 10% et 9 % sur cette période quand les catégories B et E connaissent une évolution de +1 % et de 0 %. Mis à part pour l'année 2021, les projets de recrutements sont en forte augmentation depuis 2018, passant de 25 340 offres de recrutements à 38 010 en 2022 (chiffres arrêtés au deuxième trimestre).

DES TENSIONS DE RECRUTEMENTS QUI S'ACCROISSENT À PROXIMITÉ DE LA CAPITALE

Elles sont estimées à 50 % au sein du département au deuxième trimestre 2022 contre 36 % en 2021.

Projets de recrutements par bassin d'emploi en 2021 et les principaux métiers recherchés (*Enquête BMO 2019*):

Est 95 - 12 390.

Le besoin d'emploi est relativement fort dans ce bassin. Employés de libre-service, aides-soignants, ouvriers non qualifiés de l'emballage et manutentionnaires, aides à domicile et ménagères.

Partie valdoisienne du bassin Roissy Le Bourget - 9 640.

Agents d'entretien de locaux, conducteurs routiers, ouvriers non qualifiés de l'emballage et manutentionnaire et agents de sécurité et de surveillance.

Ouest 95 - 8 990.

Employés de libre-service, aides-soignants, employés de la restauration et agents d'entretiens de locaux.

Des inégalités socio-spatiales importantes

En France, les disparités de niveaux de vie infra-départementales peuvent être fortes en cas de présence d'une métropole.

En 2019 le revenu médian en Val d'Oise était évalué à 22 220 €, ce qui est légèrement plus élevé que le niveau de vie à l'échelle nationale soit 22 040 € (source Insee).

Pour la même année, le revenu des Valdoisiens les plus modestes était de 10 590 € (1^{er} décile de niveau de vie).

En 2018, il était de 10 752 € soit le 2^e plus faible après la Seine-Saint-Denis. Le revenu médian métropolitain étant plus élevé avec 11 946 € pour la même année (source Insee).

Le taux de pauvreté quant à lui s'établissait à 17,2 %, toujours en 2018, ce qui est supérieur à la moyenne régionale, 15,6 % et métropolitaine, 14,6 %. Or, la part des ménages fiscaux imposables est de 55,3 % contre 60,8 % au niveau francilien et 40,6 % au niveau métropolitain.

Dans les faits, les inégalités de revenus sont en moyenne plus fortes en Val d'Oise que dans le reste de la métropole.

Cependant, le Val d'Oise demeure un département où les niveaux de vie sont plutôt homogènes comparativement à l'ensemble de l'Île-de-France, particulièrement au niveau communal.

3 Le chômage de longue durée et les phénomènes de précarité

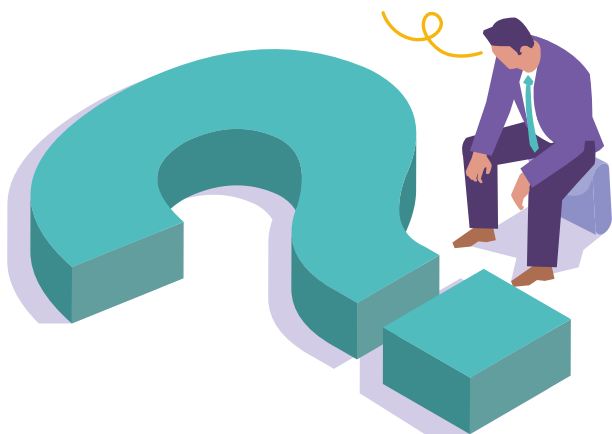
Évolution du nombre de demandeurs d'emploi de longue durée (DELD)

Le nombre de demandeurs d'emploi longue durée en 2022 est équivalent à celui de 2018 soit près de 47 000 personnes. Durant la période du Covid-19, ce nombre a augmenté : d'abord en janvier 2019 avec 49 550 DELD recensés et au moment des confinements liés au Covid-19 avec 55 750 DELD.

Pour autant, l'évolution entre le deuxième trimestre 2021 et le deuxième trimestre 2022, se caractérise par une baisse du nombre de DELD de 16,4 % (source DRIETS)

Situation des quartiers politique de la ville (QPV) et des zones de reconquête républicaine (ZRR)

La quasi-totalité des quartiers de la politique de la ville se situent dans les zones sud et sud-est du département, entre les communes de Cergy et Roissy. En 2022, la proportion de demandeurs d'emploi, résidant au sein des quartiers de la politique de la ville est de 24,8 %. Le département se situe au-dessus de la moyenne régionale qui est de 19,5 % en Île-de-France. À noter que la proportion d'employés non qualifiés est de 6,8 points plus élevée dans les QPV que dans l'ensemble du département.



Accès au logement

Pour les ménages les plus modestes, le logement reste la principale source de dépense et l'accès au logement reste un élément important de justice sociale, particulièrement en Île-de-France où les prix du logement sont en moyenne plus élevés que dans le reste du pays.

En Val d'Oise, le taux de ménages résidant en logement social était de 22,1 % en 2018. Le nombre d'allocataires d'une aide au logement (APL, ALF, ALS) de 100 029 au cours de la même année. Ce nombre est en baisse, il est passé à 95 800 en 2021. Cette diminution s'explique notamment par la baisse du nombre de bénéficiaires de l'allocation logement à caractère familial passant sur cette période de 21 418 à 19 344.

41 des 272
quartiers de la politique
de la ville en Île-de-France sont
recensés dans le Val d'Oise

Caractérisation et évolution des bénéficiaires du RSA et des populations couvertes (Source CAF du Val d'Oise)

En 2021, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Val d'Oise comptait près de 250 640 allocataires (toutes allocations confondues) pour une population couverte de 706 770 personnes (allocataires, conjoints, enfants, personnes à charge).

Le nombre de bénéficiaires de prestations sociales a diminué de 0,09 % entre 2020 et 2021.

La part de l'ensemble des prestations sociales dans les revenus disponibles de la population était de 5,9 % sur la même période (moyenne francilienne 4,4 % et moyenne métropolitaine : 5,5 %).

Le RSA en détail

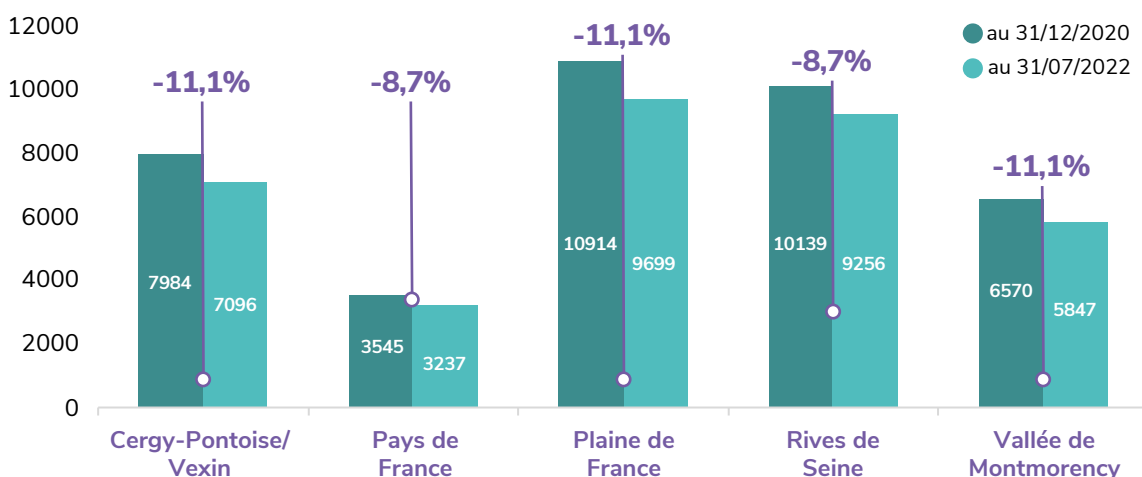
Après avoir fortement augmenté en 2020 (+ 12,8 %) entre mars et novembre, le nombre de bénéficiaires du RSA est en baisse. Il a diminué de 9,5 % entre décembre 2020 et juillet 2022 (source CAF).

Une diminution consécutive aux fortes décisions adoptées par l'Assemblée départementale avec le renforcement des moyens dédiés à l'accompagnement des bénéficiaires du RSA et au placement en emploi des personnes, ainsi qu'à la politique de lutte contre les différentes formes de fraude au RSA. Il est à noter qu'en Val d'Oise, le taux de demandeurs d'emploi, bénéficiaires du revenu de solidarité active est légèrement plus faible que le taux national. Il s'établit à 19,4 % contre 19,8 % au niveau national.

Le graphique ci-après illustre la baisse du nombre de bénéficiaires du RSA sur chacun des territoires du Val d'Oise.



Répartition des allocataires du RSA par territoire de Mission insertion



4 Des perspectives incertaines

L'évolution du coût de l'énergie et inflation

Comme pour l'ensemble du territoire national, la vie du département a été grandement impactée par le contexte mondial perturbé de ces dernières années.

De nombreux secteurs d'activités subissent de fortes tensions de recrutement quand d'autres connaissent une refondation de leurs modes de fonctionnements (avec la mise en place du télétravail).

Le contexte géopolitique dans l'Est de l'Europe impacte également les chaînes d'approvisionnement et l'offre globale sur les marchés. La hausse des prix des matières premières et de l'énergie se répercutent sur les coûts de production et les prix de vente.

En conséquence, une dégradation du pouvoir d'achat des ménages est observée.

Le Département du Val d'Oise en tant que collectivité de proximité et chef de file de l'action sociale, prête une attention particulière à ces évolutions, pour apporter un appui et une aide aux Valdoisiens confrontés à des difficultés sociales qui relèvent de ses compétences.

UNE INFLATION EN HAUSSE

En janvier 2018, l'inflation est estimée à 1,3%.

En juillet 2022, l'inflation est estimée à 6,1%.

L'inflation a augmenté de 5,6% entre septembre 2021 et 2022.

La hausse des prix de l'énergie contribue à l'inflation à hauteur de 3,1 points. (Source Insee)

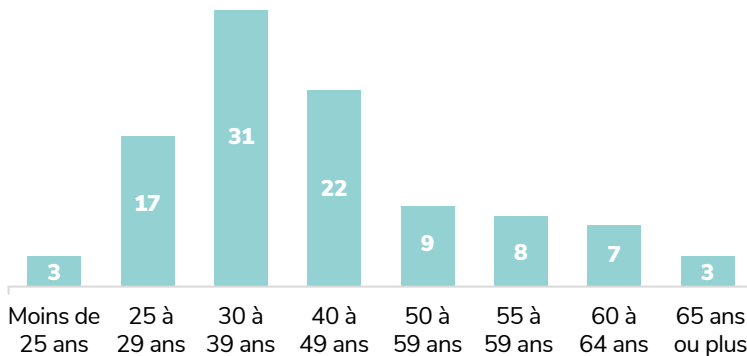


5

Qui sont les bénéficiaires du RSA en Val d'Oise ?

En juillet 2022, le département du Val d'Oise comptait 35142 allocataires RSA

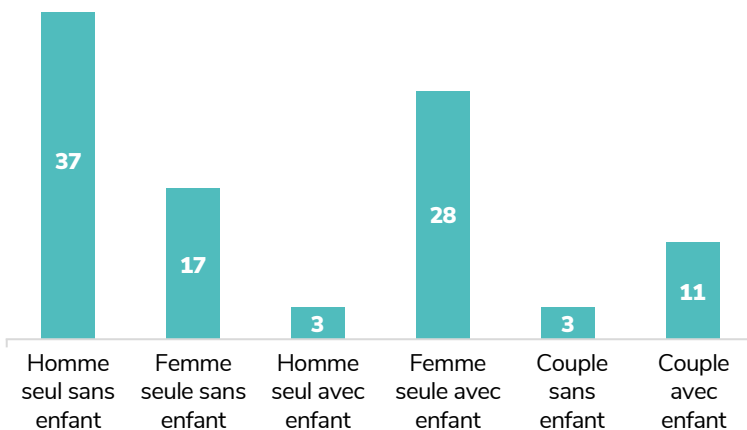
Répartition des allocataires par tranche d'âge (en %)



La moitié des allocataires du RSA en Val d'Oise ont entre 30 et 50 ans.

Les moins de 39 ans représentent eux 20 % des allocataires.

La composition familiale des allocataires du RSA (en %)

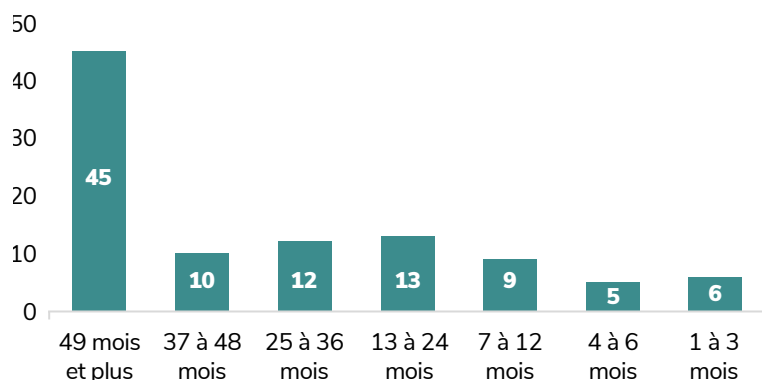


28 % des allocataires sont des femmes seules avec enfant contre seulement 3% pour les hommes seuls avec enfant.

Les personnes célibataires représentent 86% des allocataires.



Répartition par ancienneté dans le RSA (en %)



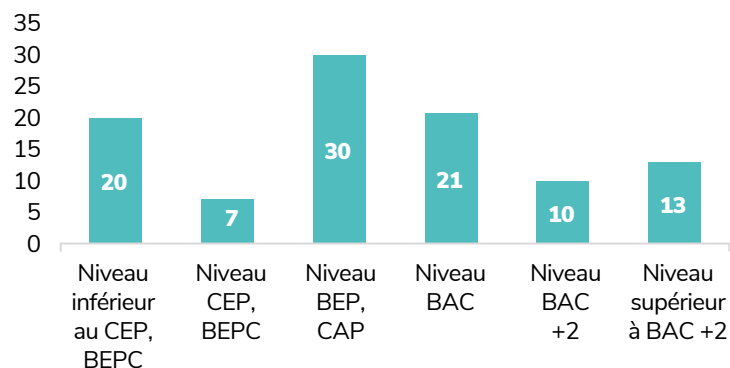
45 % des bénéficiaires sont allocataires depuis plus de 2 ans.

20 % des bénéficiaires sont allocataires depuis moins d'1 an.

Pour permettre à chacun de se réinsérer professionnellement, le PDIE vise à renforcer :

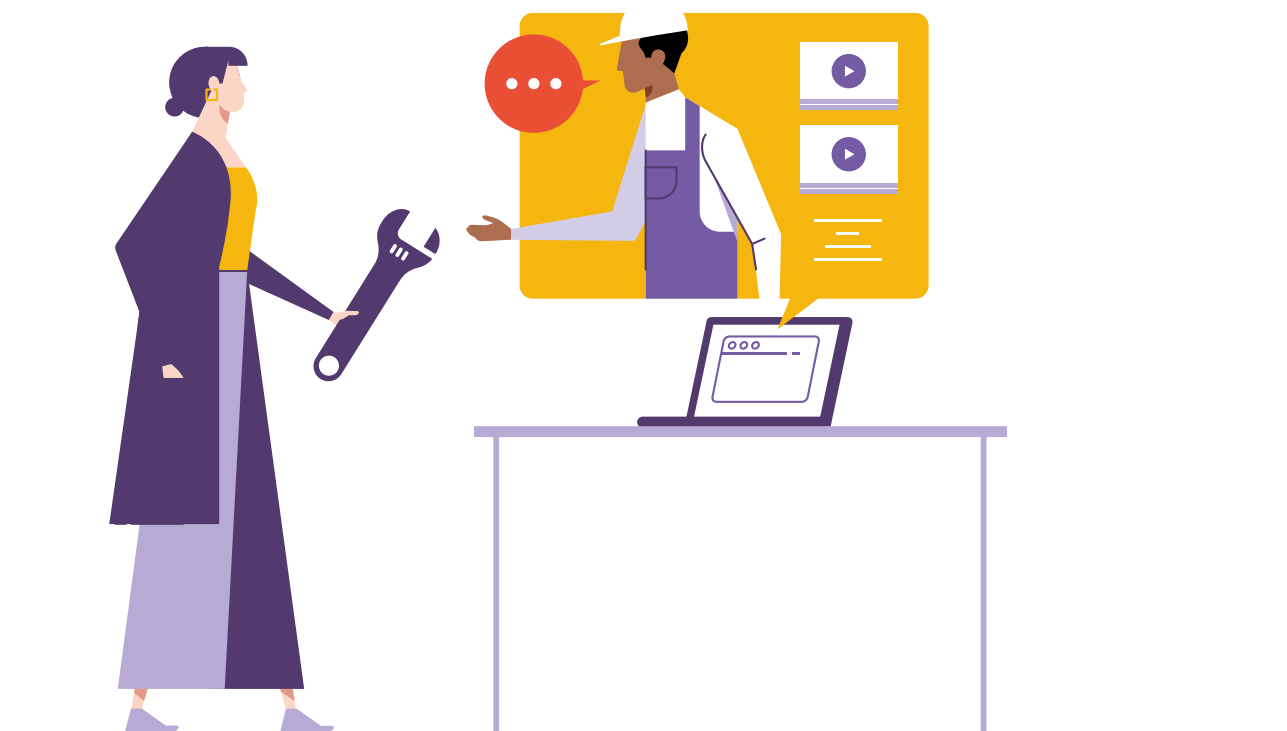
- les actions d'accompagnement global aux côtés de Pôle Emploi
- les actions autour de la levée des contraintes sociales des allocataires.

Niveau de formation des bénéficiaires du RSA inscrits à Pôle Emploi (en %)



57 % des allocataires ont un niveau de formation inférieur au bac.

Au travers du PDIE, l'une des orientations stratégiques du Département sera, entre autres, de soutenir et favoriser l'insertion durable des bénéficiaires du RSA par la construction de programmes de formations adaptés aux personnes les moins qualifiées.



Les orientations stratégiques du Département du Val d'Oise en matière de politique d'insertion



Chapitre 3

Répondre aux défis de demain

À travers ce nouveau Programme Départemental d'Insertion vers l'Emploi (PDIE), le Département du Val d'Oise entend favoriser, en lien avec les acteurs des territoires impliqués à ses côtés, l'accès et le retour à l'autonomie socio-économique des bénéficiaires du RSA et des jeunes qui connaissent des difficultés d'insertion. Une volonté qui passe par la prise en charge et l'inscription des personnes dans des parcours d'insertion diversifiés qui privilégient l'insertion professionnelle. L'emploi doit, en effet, être au cœur de notre politique et un horizon accessible pour tous, y compris pour les personnes qui rencontrent des difficultés sociales par un accompagnement adapté. Pour traduire cette volonté dans la réalité, le Département a proposé à ses partenaires, dans le cadre de sa démarche d'élaboration du PDIE, de partager des ambitions et des priorités qui répondent aux besoins d'insertion des Valdoisiens. Les orientations proposées dans ce document se structurent autour de cinq orientations stratégiques.

5 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

L'AMBITION CENTRALE DU DÉPARTEMENT ET DE SES PARTENAIRES

Favoriser le retour et l'accès à l'emploi de tous les bénéficiaires du RSA en répondant aux défis qui se posent en matière d'insertion

1

Favoriser l'autonomisation sociale et professionnelle des personnes : placer la remise en activité et à l'emploi au cœur de l'élaboration des parcours d'insertion et des principes d'accompagnement individuel et collectif

2

Prévenir les entrées et les ré-inscriptions dans le dispositif RSA : ouvrir les actions du PDIE au-delà des seuls bénéficiaires du RSA (jeunes en difficulté, demandeurs d'emploi en fin d'indemnisation)

3

Prendre en compte les besoins et attentes des entreprises locales en matière d'emploi et de compétences dans l'élaboration des actions et parcours d'insertion : renforcer les liens entre les acteurs économiques et les professionnels de l'accompagnement socio-professionnel

4

Mobiliser les partenaires pour accompagner les efforts du Département en matière de politique d'insertion

5

Assurer la maîtrise du dispositif RSA par la responsabilisation des bénéficiaires et des acteurs, la lutte contre les fraudes, le suivi et l'évaluation en continu des actions financées par le Département

1 Favoriser l'autonomisation sociale et professionnelle des personnes

Placer la remise en activité et l'emploi au cœur de l'élaboration des parcours d'insertion et des principes d'accompagnement individuel et collectif

Le Département du Val d'Oise et ses partenaires ont à cœur de **favoriser l'autonomisation sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA** en prenant appui sur le développement de l'activité et de l'emploi en faveur des personnes.

En effet, l'insertion professionnelle est inscrite au cœur des principes d'action des services du Département et des partenaires financés pour accompagner les personnes.

C'est pourquoi, dans un contexte marqué par une baisse du chômage et un marché du travail qui offre des opportunités à l'ensemble des demandeurs d'emploi, les accompagnements proposés aux bénéficiaires du RSA doivent avoir pour finalité l'accès à l'emploi et cela, quelle que soit la nature des actions proposées aux personnes.

C'est à ce titre que les partenaires, financés par le Département dans le cadre du PDIE pour la prise en charge et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, sont invités à travailler à :

- une prise en charge et une orientation rapide des personnes dès leur inscription dans le dispositif RSA,
- la mobilisation des moyens utiles à la réussite des parcours d'insertion (remise à niveau, accès à la qualification...).

ZOOM SUR LE SERVICE SOCIAL DÉPARTEMENTAL (SSD) ET SON ACTION

Le Service Social Départemental s'adresse à tous les habitants du Val d'Oise qui rencontrent des difficultés sociales diverses (perte d'emploi, difficultés à se maintenir dans son logement, problèmes familiaux, problématiques financières etc.).

Il a pour mission :

- d'accueillir toute personne en difficulté ;
- d'évaluer et d'orienter ;
- de prévenir les risques d'exclusion sociale ;
- de favoriser l'accès aux droits, à l'autonomie et à la vie sociale ;
- de contribuer à protéger les plus vulnérables : enfants et publics fragilisés ;
- d'accompagner les personnes ou les groupes dans la résolution de leurs difficultés sociales et dans leur parcours d'insertion professionnelle.

Pour ce faire, des équipes de professionnels composées de travailleurs sociaux, de référents d'insertion et d'agents administratifs interviennent auprès des publics, au sein des antennes sociales du SSD, ou à domicile.





Les acteurs de l'insertion s'inspireront par ailleurs des bonnes pratiques pour proposer des accompagnements adaptés qui allient suivi social et recherche de solutions d'insertion professionnelle. Ils doivent de ce fait :

Développer les actions visant à répondre aux demandes sociales pour favoriser la remise en activité et l'accès à l'emploi des personnes (Fiche action n° 1 page 52)

Pour proposer à chaque bénéficiaire du RSA accompagné des perspectives de retour à l'emploi pérenne et éviter ainsi une installation durable dans le dispositif RSA.

Les bénéficiaires du RSA doivent pouvoir se voir proposer rapidement une inscription dans des activités, en même temps qu'un accompagnement permettant la levée des freins sociaux qui entravent les parcours d'insertion de certaines personnes (mobilité, garde d'enfants, hébergement...),

Les actions d'insertion du nouveau PDIE mettent en avant autant que faire se peut :

- l'autonomie sociale des ménages et leur accès à l'information et aux droits sociaux pour renforcer leur pouvoir d'agir ;
- la lutte contre les différentes formes d'exclusion (dans les domaines du numérique, de la santé, de la mobilité, du logement et de la parentalité etc.) ;
- les outils de remobilisation pour aider les personnes en insertion à retrouver l'estime de soi et la confiance en leurs capacités d'agir y compris via l'accès à des activités sportives, culturelles ou dans la nature ;

- la prise en charge des personnes en souffrance psychosociale via notamment le recours au Parcours santé (Diagnostic infirmier/orientation sur un parcours de soins et des espaces d'appui technique Santé à destination des référents) ;
- la responsabilisation des bénéficiaires du RSA et la lutte contre toutes les formes de fraude au RSA.

Inscrire tous les bénéficiaires dans des parcours contractualisés d'insertion vers l'emploi privilégiant leur remise en activité

Comme cela a déjà été indiqué, en Val d'Oise, la politique d'insertion du Département repose sur **l'équilibre entre « les droits et les devoirs » des bénéficiaires du RSA**. Un travail pour garantir la qualité du service rendu aux bénéficiaires du RSA a été conduit par les services du Département en lien avec les partenaires impliqués dans le champ des politiques sociales. Il a abouti à :

- une simplification des procédures et des circuits ;
- une structuration du pilotage du dispositif RSA autour d'un processus d'amélioration continue, pour assurer sa maîtrise tant sur le volet Insertion que sur le volet Allocation ;
- la mise en place, en mars 2022, d'une plateforme unique d'accueil, d'évaluation et d'orientation vers des parcours d'accompagnement des bénéficiaires du RSA.

Avec 5 lieux d'accueil physiques accessibles à tous les Valdoisiens et Valdoisiennes, la nouvelle plateforme vise à **organiser et optimiser la prise en charge des bénéficiaires du RSA, tout en garantissant à l'ensemble des allocataires d'être reçus dans les plus brefs délais (moins de 1 mois) pour un entretien collectif et individuel**. Lors de l'information collective, les bénéficiaires du RSA accueillis sont informés sur les droits attachés à leur statut, mais aussi leurs devoirs. À l'occasion de l'entretien individuel d'évaluation, ils sont informés des actions mises en place par le Département et ses partenaires pour favoriser leur insertion sociale et professionnelle. Ils sont systématiquement inscrits dans un parcours d'insertion mobilisant les moyens nécessaires à la réussite du parcours.

Le parcours d'insertion proposé aux personnes fait l'objet d'une contractualisation, puisque les personnes concernées signent un contrat d'engagement réciproque (CER).

Avec ce nouveau dispositif, le Val d'Oise se place parmi les départements de taille comparable, où le taux de contractualisation des bénéficiaires du RSA est le plus important, et parmi les tous premiers de l'Île-de-France.

Il est à noter que les personnes qui refusent de s'inscrire sans motif valable dans les parcours d'insertion sociale et professionnelle proposés, et qui contreviennent de ce fait

aux devoirs liés au statut de bénéficiaire du RSA, peuvent faire l'objet de sanctions (diminution ou suspension de l'allocation) dans le respect des dispositions du Code de l'action sociale et des familles (CASF).

Par son caractère unique, la nouvelle plateforme d'accueil, d'évaluation et d'orientation a permis une **harmonisation des pratiques professionnelles des équipes territorialisées du Département travaillant sur l'insertion des bénéficiaires du RSA**, tout en s'assurant que chaque personne bénéficie d'un suivi de parcours adapté à ses besoins et privilégiant la remise en activité et l'accès à l'emploi.

Pour consolider et renforcer cette dynamique dans les années à venir, le PDIE 2023-2027 propose :

- la systématisation des opérations de prise de contact avec les personnes bénéficiaires du RSA qui ne viennent plus ni vers les administrations, ni vers les acteurs qui interviennent dans le champ des politiques d'insertion. C'est tout le sens des opérations dites « Perdues de vue » qui ont pour finalité première de proposer aux personnes isolées un accompagnement ;
- l'extension de l'accueil et des services proposés par la plateforme au public RSA relevant de la prise en charge des centres communaux d'action sociale (CCAS), et ce dès 2023 ;
- le renforcement des capacités d'accueil des opérateurs conventionnés dans le cadre du PDIE en les responsabilisant sur une base de paiement aux résultats, pour favoriser le placement en emploi des personnes accompagnées ;
- le développement, en cas de nécessité, du recours aux contrats aidés y compris dans les services du Département et chez les partenaires (Établissements et services sociaux et médico-sociaux, associations, autres collectivités territoriales), confrontés à des difficultés de recrutement ;
- la mobilisation des groupements d'employeurs et des chambres consulaires pour promouvoir l'emploi des bénéficiaires du RSA et des jeunes en difficulté dans les entreprises valdoisiennes ;
- le soutien aux dispositifs et aux Structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE) ;
- le soutien à l'engagement associatif et au bénévolat des bénéficiaires du RSA ;
- l'accompagnement au développement et à la pérennisation de l'activité indépendante des BRSA (Bénéficiaires du RSA).

Développer l'accès à la formation pour les bénéficiaires du RSA (Fiche action n° 2 page 53)

Depuis la fin des confinements successifs liés à la crise du Covid-19, l'Île-de-France, comme d'autres régions de France connaissent une embellie du marché du travail.

De nombreux emplois sont à pourvoir notamment dans les secteurs dits en tension. En Val d'Oise, de nombreux métiers sont concernés (hôtellerie et restauration, logistique et préparation de commandes, services à la personne, sécurité...).

Par ailleurs, la région parisienne sera le théâtre en 2023 et 2024 de deux grands événements internationaux : la Coupe du Monde de Rugby et les Jeux Olympiques et Paralympiques. De multiples emplois seront proposés à cette occasion aux franciliens.

Les groupements d'employeurs et les entreprises adhérentes se disent disposés à travailler avec les Départements pour offrir des opportunités d'emploi aux bénéficiaires du RSA et aux jeunes.

Pour répondre aux besoins des entreprises qui recrutent, et accompagner avec réussite les Valdoisiens vers toutes les opportunités d'emploi ainsi ouvertes, le nouveau PDIE se donne pour ambition de renforcer la mobilisation des outils et leviers de la formation professionnelle au profit des publics inscrits dans des parcours d'insertion. Il est ainsi proposé de mettre à profit les savoir-faire des services du Département et des acteurs de l'insertion en Val d'Oise pour :

- construire et renforcer des partenariats au titre de la formation professionnelle avec la Région Île-de-France, Pôle emploi, les groupements et fédérations d'employeurs et les opérateurs de compétences (OPCO) chargés d'apporter un appui technique aux branches professionnelles et de financer les formations ;
- informer et sensibiliser les acteurs de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA et le public sur l'offre de services existante en matière de formation et de qualification ;
- organiser en lien avec les acteurs de l'insertion, le repérage des publics RSA et des jeunes qui peuvent être orientés vers les formations proposées pour répondre aux besoins de compétences des entreprises ;
- construire en lien avec les OPCO, des programmes de formation adaptés à la situation des publics non qualifiés (demandeurs d'emploi de longue durée, réfugiés) et répondant également aux besoins de recrutement des entreprises ;
- développer plus particulièrement à l'Est et au Sud du département, une offre de services de formation dans les domaines de la remise à niveau et de la linguistique à visée professionnelle pour les publics employables, mais qui connaissent des difficultés de maîtrise de la langue française ;
- consolider et renforcer le partenariat avec le Hub Nicola TESLA dans le domaine des formations des métiers du numérique.

2 Prévenir les entrées et les réinscriptions dans le dispositif RSA

Ouvrir les actions du PDIE au-delà des seuls bénéficiaires du RSA

En application de la loi N° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, le bénéfice de l'allocation RSA est ouvert aux personnes âgées de 25 ans et plus. Toutefois certains jeunes âgés de moins de 25 ans peuvent percevoir cette allocation de solidarité s'ils remplissent l'une des conditions prévues par la loi (avoir un enfant à charge ou attendre un enfant à naître).

L'installation durable de ces jeunes dans le dispositif RSA est souvent synonyme d'un échec des nombreux autres dispositifs prévus en amont pour leur accompagnement et leur insertion sociale et professionnelle.

Aussi, en Val d'Oise, **la prévention de l'entrée des jeunes et du retour dans le RSA est un levier important de la politique d'insertion du Département.**

Que ce soit par la prévention des premières entrées – au niveau des publics jeunes en particulier – ou du retour dans le RSA des publics déjà accompagnés et sortis des différents dispositifs d'accompagnement, la sécurisation des parcours est un enjeu central de la politique d'insertion, que ce soit pour les publics accompagnés que pour une meilleure gestion des flux de bénéficiaires.

Prévenir l'entrée des jeunes au RSA (Fiche action n° 3 page 54)

Département parmi les plus jeunes de France, le Val d'Oise a su mettre en place une politique particulièrement dynamique pour accompagner les jeunes et soutenir les acteurs qui les suivent. Un Conseil départemental des Jeunes (CDJ) vient d'ailleurs de voir le jour en 2022. Essentiellement composé de collégiens, ce Conseil a pour vocation de donner à voir aux élus du Département les problèmes de la vie quotidienne des jeunes et de formuler des propositions pour apporter des solutions favorisant l'épanouissement de la jeunesse valdoisienne.

En matière de RSA et d'insertion sociale et professionnelle, la prévention de l'entrée des jeunes dans le dispositif est une priorité de la politique d'insertion et du PDIE 2023-2027.

Une priorité qui passe par :

- la mobilisation de tous les outils d'insertion proposés pour les jeunes du Val d'Oise, tels que décrits dans la stratégie « Faire grandir le Val d'Oise » adoptée par délibération, le 18 février 2022 ;
- l'ouverture aux jeunes de toutes les actions d'accompagnement financées par le Département au titre de son offre de services aux bénéficiaires du RSA (notamment, les chantiers et ateliers d'insertion, actions de formation, actions pour les diplômés...) ;
- la mobilisation des « coups de pouce » aux jeunes âgés de 16 à 30 ans pour faire levier dans leurs parcours de formation et d'insertion et valoriser leurs talents, sécuriser l'accès et le maintien en formation en agissant sur les freins périphériques (mobilité, logement, aide matérielle etc.) via les Missions locales, le Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) et le dispositif « Val d'Oise Tremplin » (anciennement EVA) ;

- valoriser auprès des jeunes et des accompagnants socio-professionnels les actions proposées et rendre plus lisibles les politiques départementales en faveur de l'action sociale, de l'éducation, du sport, de la culture, de l'enseignement supérieur, de l'égalité femmes-hommes ;
- développer l'engagement et la citoyenneté des jeunes Valdoisiens et Valdoisiennes ;
- soutenir l'accès au bénévolat et à la vie associative pour les jeunes ;
- encourager l'entrepreneuriat chez les jeunes.

- repérer, en lien avec Pôle Emploi, les personnes en fin d'indemnisation chômage et susceptibles d'intégrer le dispositif RSA et leur proposer, des accompagnements adaptés dans le cadre du PDIE pour favoriser le retour rapide à l'emploi.

Encourager et soutenir le maintien dans l'emploi des bénéficiaires du RSA et ouvrir les actions du PDIE aux chômeurs en passe de s'inscrire dans le dispositif après une période d'indemnisation par Pôle Emploi

Une étude récente réalisée par le Département pour connaître le profil des bénéficiaires du RSA et leur trajectoire de sortie a démontré que bon nombre d'entre eux effectuent des allers-retours dans le dispositif et cela au gré des opportunités d'emploi qui leurs sont offertes. Ils reviennent dans le dispositif RSA après une période d'indemnisation chômage.

Il convient donc de prendre en considération cette donnée pour mieux sécuriser les parcours des personnes qui retrouvent un emploi. Dès lors, **la question du maintien dans l'emploi des personnes doit également être au cœur des actions menées au titre du PDIE. Il est proposé de :**

- mobiliser les opérateurs financés dans le cadre du PDIE pour qu'ils développent des actions d'accompagnement des personnes qui retrouvent un emploi pour éviter les ruptures ;
- sensibiliser les groupements d'employeurs et les entreprises adhérentes pour améliorer les conditions d'accueil et d'intégration en entreprise ;
- favoriser l'accès aux dispositifs d'aides à la mobilité, au logement, aux crèches et modes de garde pour les bénéficiaires du RSA qui retrouvent un emploi ;



3 Prendre en compte les besoins et attentes des entreprises locales en matière d'emploi et de compétences dans l'élaboration des actions et parcours d'insertion

Renforcer les liens entre les acteurs économiques et les professionnels de l'accompagnement socio-professionnel

Le Val d'Oise est riche d'un tissu dense d'entreprises. Un tissu constitué à la fois de très petites entreprises (TPE), de petites et moyennes entreprises (PME), mais aussi de grands groupes.

Toutes ces entreprises expriment, au gré de l'évolution de leurs activités et de leurs carnets de commandes, des besoins en recrutement. Ces besoins sont actuellement très élevés dans les secteurs des métiers dits en tension.

Les bénéficiaires du RSA, les jeunes en difficulté et les acteurs qui les accompagnent au quotidien, doivent pouvoir saisir les opportunités offertes pour développer l'emploi dans les territoires et faire baisser le chômage et la précarité qui affectent certaines familles.

L'action du Département du Val d'Oise en matière de politique d'insertion s'inscrit donc pleinement dans cette stratégie de développement de l'emploi dans les territoires.

Le nouveau PDIE se donne ainsi pour ambition de renouveler les relations entre les acteurs de l'insertion et les entreprises, pour mieux articuler les besoins en recrutements et ceux des publics en insertion à la recherche d'une activité ou d'un emploi.

Le PDIE 2023-2027 mobilise des moyens conséquents en matière de financement des opérateurs de l'insertion. Les actions de placement en emploi, mais aussi celles dédiées à l'accompagnement socio-professionnel des publics en insertion sont de ce fait, des outils intéressants pour travailler au plus près des entreprises locales et positionner les bénéficiaires du RSA sur les emplois à pourvoir.

Le renouveau du partenariat avec le monde économique doit s'opérer sur un modèle d'échanges et d'engagement mutuel entre les acteurs de la politique d'insertion et les employeurs : il s'agit de **mieux faire connaître les besoins du territoire et de s'engager pour l'emploi des publics en insertion.**

Le Département doit pouvoir signer une charte avec les groupements d'employeurs sur la Responsabilité sociale des entreprises (RSE) pour mieux sensibiliser ces dernières sur la question de l'emploi des publics en insertion et plus spécifiquement sur l'emploi des bénéficiaires du RSA.

Renforcer le partage de l'information sur les besoins en compétences et en emploi avec les acteurs du monde économique (Fiche action n° 4 page 55)

Comme indiqué précédemment, les territoires du Val d'Oise bénéficient d'un riche tissu économique marqué

par la proximité de Paris et de l'aéroport de Roissy notamment, mais aussi par la présence de nombreux acteurs qui travaillent au développement de l'emploi local (services du Département, Pôle Emploi, intercommunalités associations et entreprises d'insertion, organismes de formation...).



Pour répondre de façon adaptée aux besoins en compétences du territoire, il est proposé dans le cadre de ce PDIE que le Département et ses partenaires économiques et associatifs s'engagent dans une dynamique de partage de l'information quant aux besoins de recrutements. Ces échanges sont à organiser au plus près des territoires, mais également au niveau des secteurs professionnels, à l'image de ce qui a été mis en place dans le secteur des métiers de l'aide à la personne.

De nombreuses actions sont ainsi à entreprendre :

- le développement de la Plateforme « valdoise-emplois.fr » avec une sensibilisation des employeurs à y déposer des offres d'emploi ;
- le renforcement du partenariat avec le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Paris CDG Alliance, pour le développement de l'emploi des bénéficiaires du RSA dans les métiers de l'aéroportuaire ;
- le renforcement du partenariat avec les groupements d'entreprises, notamment le Mouvement des entreprises du Val d'Oise, avec son action sur le savoir-être en entreprise et le placement en emploi ;
- le renouvellement et le développement du partenariat avec les chambres consulaires du Val d'Oise dans le domaine de la formation et l'accès à l'emploi des publics en insertion ;

- le renforcement des clauses sociales dans la commande publique du Département et l'incitation des autres collectivités publiques à en faire autant.

Soutenir les initiatives des groupements d'employeurs et des entreprises locales

L'engagement commun pour l'insertion par l'emploi des bénéficiaires du RSA passe également par le soutien aux groupements d'employeurs pour renforcer la capacité des entreprises à accueillir et à salarier des personnes en insertion.

Il est proposé que le PDIE soutiennent des initiatives telles que :

- les immersions en entreprise et les stages de découverte des métiers ;
- les visites en entreprises ;
- les méthodes de recrutement par simulation (MRS).

4 Mobiliser les partenaires pour accompagner les efforts du Département en matière de politique d'insertion

Fort de son rôle de chef de file de l'action sociale, le Département du Val d'Oise a su construire, au cours de ces dernières années, de **nombreux partenariats pour soutenir les Valdoisiens et les Valdoisiennes dans leur vie quotidienne.**

En matière de politique d'insertion ces partenariats prennent appui sur **de nombreux acteurs :**

- les services de l'Etat ;
- les services de la région Île-de-France ;
- les communes et les intercommunalités ;
- la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Caisse de Mutualité Sociale Agricole (MSA) ;
- les centres communaux et intercommunaux d'action sociale (CCAS/CIAS) ;
- Pôle Emploi ;
- les Associations, les PLIE ;
- les Groupements d'employeurs et d'entreprises,
- les organismes de formation...

Promouvoir « l'accompagnement global » en partenariat avec Pôle Emploi (Fiche action n°5 page 56)

Pour favoriser l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et des demandeurs d'emploi, l'Assemblée des départements de France (ADF) et la Direction nationale de Pôle Emploi ont signé, en avril 2019, **un protocole de coopération portant sur l'accompagnement global des personnes.** C'est une pratique professionnelle qui consiste en un **accompagnement coordonné, entre un conseiller**

Le Département met en place des actions pour que l'insertion des bénéficiaires du RSA et des jeunes en difficulté soit et reste l'affaire de tous ces acteurs. Les publics valdoisiens doivent en effet pouvoir **bénéficier de l'ensemble des dispositifs de droit commun développés et déployés par ces institutions.**

C'est à ce titre que le nouveau PDIE propose de sortir de la logique du travail en silo, en renforçant les coopérations et les synergies entre partenaires pour offrir des solutions complémentaires et adaptées aux réalités de chaque territoire.

Il s'agit d'accompagner les efforts déployés par le Département en faveur des publics qui relèvent de ses compétences sociales. Notre institution **mobilise annuellement d'importants moyens pour l'ensemble de ses missions sociales et plus spécifiquement pour le dispositif RSA.**

Pour consolider cette logique de coopération territoriale, le PDIE 2023-2027 s'appuiera notamment sur 3 partenariats structurants :

de Pôle Emploi et un travailleur social du Département, pour traiter conjointement les freins sociaux et professionnels qui entravent la recherche et l'accès à l'emploi des publics accompagnés.

Elle s'adresse donc aux bénéficiaires de minima sociaux, dont des bénéficiaires du RSA, mais aussi à des demandeurs d'emploi de longue durée qui **cumulent des difficultés sociales et professionnelles** (faible niveau de qualification, ruptures de parcours, problèmes administratifs, difficultés de logement...).

En conformité avec sa stratégie de développement de l'emploi en faveur des publics en insertion, le Département a décidé de décliner en Val d'Oise ce partenariat en signant une convention avec la Direction territoriale de Pôle Emploi.

Les équipes territorialisées du Service Social Départemental (SSD) travaillent en collaboration avec les conseillers dédiés de toutes les agences locales de Pôle Emploi, à l'identification, la prise en charge et l'accompagnement vers l'emploi des bénéficiaires du RSA et des chômeurs de longue durée.

Pour intégrer davantage de personnes dans cet accompagnement, le Département en accord avec Pôle Emploi a :

- étendu le dispositif aux Centres communaux d'action sociale (CCAS) qui accompagnent des bénéficiaires du RSA, avec un financement incitatif ;
- mobilisé les associations d'insertion financées dans le cadre du PDIE afin qu'elles interviennent également pour développer l'accompagnement global en Val d'Oise.

Des résultats en matière de remise à l'emploi des personnes accompagnées ont été observés sur l'ensemble des agences Pôle Emploi. Cet accompagnement global a contribué à la baisse du nombre de bénéficiaires du RSA dans notre

département. Aussi, parce qu'il produit des résultats et renforce la collaboration entre Pôle Emploi et les équipes du Département, il est en cela un **levier important du nouveau PDIE**.

Renforcer la collaboration avec la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) et le Département dans le cadre du nouveau pacte des solidarités

Le Département du Val d'Oise est signataire depuis 2019 avec les services de l'Etat, d'une **Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE)**.

Ce partenariat permet au Département de mobiliser des **financements substantiels** de l'Etat (3 M€ en 2022) pour compléter les moyens propres qu'il flèche annuellement sur ses politiques sociales.

La CALPAE fait une place prépondérante à l'accompagnement social et professionnel des bénéficiaires du RSA.

De nombreuses actions ont ainsi été mises en place pour favoriser l'insertion, en faisant **appel à l'initiative et à l'innovation des acteurs associatifs du Val d'Oise**.





La question des mobilités des publics en insertion vers les zones d'activité est notamment une des priorités partagées par les acteurs qui interviennent dans le champ des politiques de l'emploi et du social.

La CALPAE ou « Plan Pauvreté » est aussi un **cadre de concertation qui a permis de renouveler, dans le sens d'une meilleure collaboration, le dialogue entre les services de l'Etat et le Département dans le domaine des politiques sociales.** La DDETS est l'interlocuteur privilégié des services du Département sur ce chantier.

La négociation annuelle des objectifs de la CALPAE permet en effet, aux parties de définir dans le champ des politiques de lutte contre la pauvreté :

- les actions à mener relevant des priorités partagées entre l'Etat et le Département ;

Et

- les actions à mener relevant des priorités du Département.

Des indicateurs d'impact de ces actions sur la réduction de la pauvreté sont également renseignés, observés et partagés entre les services du Département et ceux de l'Etat en Val d'Oise.

A partir de 2024, le plan Pauvreté, sous sa forme CALPAE, va évoluer vers un Pacte des solidarités dont les contours seront prochainement précisés.

La mise en œuvre de ce pacte constitue un des leviers pour la réussite des objectifs de notre PDIE 2023-2027.

Renouveler et renforcer le partenariat avec les Centres communaux et intercommunaux d'action sociale (Fiche action n° 6 page 57)

Les Centres communaux et intercommunaux d'action sociale (CCAS/CIAS) sont des partenaires de longue date du Département du Val d'Oise dans la mise en œuvre de la politique d'insertion. **Un cadre conventionnel a été défini par une délibération du 18 juin 2004, à la suite du transfert de la compétence RMI aux Départements. Il a été renouvelé après l'expérimentation et la généralisation du revenu de solidarité active en 2009.**

Ce cadre conventionnel permet aux CCAS et CIAS, en lien avec les services du Département, d'accueillir et d'accompagner vers l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA. En Val d'Oise, **37 % des personnes au RSA relevaient de cet accompagnement en 2022.**

Plus de 50 CCAS et CIAS étaient conventionnés et financés par le Département en 2022 pour mettre en œuvre cette mission.

Dans le cadre de leur accompagnement, les CCAS et CIAS interviennent dans de nombreux champs :

- évaluation et orientation des personnes vers des dispositifs d'accompagnement ;

- accompagnement social ;
- appui à la recherche d'emploi ;
- levée des freins sociaux (hébergement, garde d'enfants, aide à la mobilité...);
- accompagnement administratif ;
- appui numérique...

De ce fait, **la place des CCAS et CIAS dans le dispositif valdoisien de soutien aux personnes inscrites dans des parcours d'insertion demeure prépondérante.**

Le Département dans le cadre du PDIE 2023-2027 entend donc consolider et renforcer la collaboration de proximité avec les CCAS et CIAS du Val d'Oise.

Aussi, le PDIE 2023-2027 est l'occasion de travailler à une meilleure articulation entre :

- les CCAS/CIAS et les services du Département ;
- les CCAS/CIAS et la nouvelle plateforme d'accueil, d'évaluation et d'orientation des bénéficiaires du RSA. Il s'agit de faire en sorte que les CCAS et CIAS capitalisent sur le travail d'évaluation formalisé dans le 1^{er} contrat d'engagement réciproque (CER), pour mettre en place leur accompagnement.

En 2023, les services du Département, les CCAS/CIAS et l'Union Départementale (UDCCAS) vont travailler à l'adaptation du partenariat et des modalités d'accompagnement au nouveau contexte de la politique départementale d'insertion, pour mieux anticiper la réforme attendue du RSA.

Favoriser le développement de l'insertion par l'activité économique (Fiche action n° 7 page 58)

La culture de l'expérimentation et de l'innovation sociale en Val d'Oise sont des composantes à part entière des politiques publiques de solidarité et plus spécifiquement de la politique d'insertion.

Aussi, dans le cadre de ce nouveau PDIE, il s'agira de poursuivre le renforcement des actions de qualification et de placement en emploi des bénéficiaires du RSA en soutenant et favorisant les dispositifs d'insertion sous toutes leurs formes (IAE, ESS, bénévolat et engagements associatifs, création ou reprise d'activité). Le secteur de l'insertion par l'activité économique (IAE) figurant, de ce point de vue, parmi les instruments les plus pertinents à la disposition des professionnels chargés du suivi des personnes.

ZOOM SUR L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (IAE) : UN SECTEUR À DÉVELOPPER

50 STRUCTURES
en Val d'Oise (AI, ACI, EI, ETTI, régies de quartier)

72 ACTIVITÉS

Les axes stratégiques à déployer :

- le renforcement de l'attractivité du secteur de l'insertion dans un cadre territorialisé par la mise en place d'un site internet IAE 95 ;
- un accompagnement à la croissance et aux mutations du secteur dans une logique de développement durable (un coaching en direction des SIAE volontaires est proposé pour les soutenir dans les questions de mutualisation, réponse commune aux marchés publics, etc.) ;
- la consolidation de la qualité et de la progressivité des parcours d'insertion par la promotion du dispositif « SEVE EMPLOI » ;
- une adaptation de la gouvernance territoriale et partenariale du CDIAE.



Insertion par l'Activité Économique

5

Assurer la maîtrise du dispositif RSA par la responsabilisation des bénéficiaires et des acteurs, la lutte contre les fraudes, le suivi et l'évaluation en continu des actions financées par le Département

Le PDIE constitue un cadre de travail sur le temps long.

En Val d'Oise, le **Département mobilise annuellement des moyens substantiels en faveur des bénéficiaires du RSA.**

Ces moyens concernent à la fois le volet allocation du dispositif, mais aussi son volet insertion.

Ainsi, en 2022 ce sont 232 M€ qui ont été consacrés au paiement des allocations et 13,7 M€ à l'insertion sociale et professionnelle des personnes, dont 2,5 M€ consacrés aux charges des personnels sociaux intervenant dans le champ de l'insertion.

Pour que le Département continue à assumer cette solidarité en mettant en place les actions qui permettent d'accompagner les personnes vers l'autonomie socio-économique, la maîtrise du dispositif RSA doit également être au cœur de l'action sociale départementale.

Une maîtrise qui passe par **la responsabilisation de tous les acteurs et la mise en place de réponses adaptées à la diversité des parcours**, afin notamment, de favoriser le retour ou l'accès à l'emploi bénéficiaires du RSA. L'emploi étant la solution qui permet au plus grand nombre de sortir du dispositif.

Une responsabilisation qui concerne donc en premier lieu les bénéficiaires du RSA, mais aussi l'ensemble des acteurs chargés de leur accompagnement.

La maîtrise du dispositif, c'est aussi l'évaluation et l'ajustement continus des actions proposées aux bénéficiaires du RSA. Elles doivent être évaluées en termes d'efficacité et d'efficacités, pour les faire évoluer le cas échéant. C'est tout le sens du partenariat avec le laboratoire de mesure d'impact de l'ESSEC.

C'est à ce titre que le PDIE 2023-2027 mettra en avant les principes d'action suivants :

Inscrire les bénéficiaires du RSA dans des parcours faisant de l'emploi un horizon pour tous

Dès l'entrée dans le dispositif RSA et la prise en charge des bénéficiaires par les organismes financés par le Département pour les accompagner, le Contrat d'engagement réciproque (CER) signé par les personnes doit leur offrir des perspectives permettant de changer positivement leur situation.

L'accès à un emploi, y compris pour les personnes rencontrant des difficultés sociales marquées, doit être un des éléments inscrits dans le CER liant le bénéficiaire du RSA au Département.

Sachant que pour ces publics, qui connaissent des difficultés sociales, la levée des freins qui entravent le retour à l'emploi est à travailler de manière concomitante avec l'insertion professionnelle, **le recours aux structures de l'insertion par l'activité**



économique est particulièrement adapté pour ces bénéficiaires du RSA considérés comme éloignés de l'emploi.

Pour les autres, et plus spécifiquement ceux qui viennent de rentrer dans le dispositif, ou encore ceux qui passent de Pôle Emploi au RSA à l'issue de leur période d'indemnisation chômage, **tout doit être mis en œuvre pour les aider à retrouver rapidement un travail, et éviter ainsi, leur installation durable dans le RSA.**

La mobilisation des dispositifs spécifiques du PDIE, notamment les actions de placement en emploi et les autres dispositifs de droit commun de soutien pour le retour à l'emploi sont également à privilégier.

Par ailleurs, pour renforcer la mobilisation de tous les acteurs en faveur de l'emploi des bénéficiaires du RSA et des jeunes, le Département du Val d'Oise a renouvelé le cadre contractuel qui le lie aux opérateurs qu'il finance dans le cadre du PDIE pour prendre en charge et accompagner les personnes.

Ces opérateurs, quel que soit leur statut, **doivent désormais s'engager sur des objectifs mesurables de mise à l'emploi des bénéficiaires du RSA et des jeunes qu'ils accompagnent annuellement.**

Les financements accordés par le Département comportent en effet **une part variable pour chaque opérateur soumis à l'atteinte de tout ou partie des engagements pris en matière d'accès à l'emploi des personnes.** Il est à noter qu'un dispositif de pondération a été mis en place pour prendre en considération les sujétions rattachées au travail des opérateurs associatifs qui accompagnent les publics les plus éloignés de l'emploi.

Le contrôle de l'inscription des bénéficiaires du RSA dans des parcours d'insertion et la lutte contre toutes les formes de fraude

Le contrôle de l'inscription des bénéficiaires du RSA dans des parcours d'accompagnement est un des leviers importants de la politique d'insertion du Département.

L'objectif premier de ce contrôle est d'offrir des solutions d'insertion au plus grand nombre et notamment aux personnes qui ne viennent plus vers les administrations ou les structures d'accompagnement.



Par ailleurs, la loi RSA conditionne le bénéfice du RSA au respect d'un certain nombre d'obligations. Au rang de ces obligations, la nécessité pour le bénéficiaire d'entreprendre des démarches utiles à son insertion sociale et professionnelle.

Cette obligation peut légalement faire l'objet d'un contrôle. En Val d'Oise, outre les démarches d'insertion que les personnes peuvent entreprendre de leur propre initiative, le Département propose dans le cadre des actions qu'il finance au titre du PDIE, de **nombreuses actions pour aider les bénéficiaires du RSA à résoudre les difficultés sociales et professionnelles** auxquelles elles sont confrontées.

La palette de ces actions est très large et va du Parcours Santé, aux actions de placement en emploi, en passant par des actions de formation, d'aide à l'accès au permis de conduire, de soutien à la garde d'enfants, ou des ateliers et chantiers d'insertion.

Pour garantir des solutions d'insertion au plus grand nombre, voire à tous, le PDIE 2023-2027 continuera de s'appuyer sur des démarches permettant de :

- prendre contact systématiquement avec tous les bénéficiaires du RSA : les nouveaux entrants dans le dispositif, mais aussi les personnes déjà dans le dispositif, au travers des opérations dites « perdus de vue » ;
- valoriser dans les contrats d'engagement réciproque les solutions d'insertion proposées aux bénéficiaires du RSA dans le cadre des actions de droit commun.

Le contrôle de l'inscription des bénéficiaires du RSA s'accompagne d'un **dispositif de lutte contre toutes les formes de fraudes au RSA**. En effet, en tant que chef de file de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, le Département du Val d'Oise est attaché à **la notion de juste droit**. Il est engagé de longue date dans l'articulation entre la lutte contre la fraude au RSA et l'offre d'actions menée au titre du PDIE sur le principe suivant : **lutter contre la fraude pour mieux insérer**.

Ce travail doit concerner aussi bien les services du Département, la CAF et les opérateurs du PDIE pour agir ensemble pour une allocation équitable des ressources dédiées au RSA.

Avec sa politique de lutte contre les fraudes, le Département du Val d'Oise travaille en complémentarité avec la Caisse d'Allocations Familiales pour faire de la prévention, mais aussi pour détecter les situations de fraudes et engager les sanctions prévues par la loi. Le partenariat avec la CAF et la MSA dans ce domaine repose concrètement sur :

- la sécurisation des ouvertures de droit RSA : le Département a délégué par convention à la CAF et à la MSA, la mission liée à l'ouverture des droits. Ces caisses procèdent à la vérification de toutes les conditions légales requises, ainsi qu'à l'appel et à la vérification de l'authenticité des pièces justificatives. En cas de difficultés, les services compétents du Département sont systématiquement interrogés pour avis et décision avant toute ouverture de droit au RSA ;
- les croisements de fichiers : dans le traitement des demandes de RSA et les contrôles, la CAF et la MSA du Val d'Oise procède de manière systématique à des croisements de fichiers avec les autres grandes administrations qui délivrent des prestations (Pôle Emploi, Assurance maladie...) d'une part, et avec l'administration fiscale d'autre part ;
- les contrôles au domicile ou contrôles sur place : dans le plan de contrôle inscrit dans la convention qui lie le Département et la CAF, cette dernière est habilitée à effectuer des contrôles sur place

au domicile des personnes, pour procéder à des vérifications prévues par loi. Ces contrôles permettent à la CAF en lien avec les services du Département de lutter efficacement contre les fraudes, mais aussi d'informer les allocataires sur leurs droits et les inviter à déclarer les changements de situations qui peuvent conduire à des indus RSA.

Avec la complexification de la nature des fraudes sociales, le partenariat avec la CAF et la MSA, ainsi que les autres administrations est un chantier important de notre nouveau PDIE.

Renforcer les démarches d'évaluation et de mesure d'impact des actions d'insertion financées par le Département en faveur des bénéficiaires du RSA et des jeunes (Fiche action n° 8 page 59)

Le suivi de la politique d'insertion constitue un engagement fort du Département, notamment avec un travail de caractérisation des publics et d'évaluation de l'impact des actions menées. Aujourd'hui, le Val d'Oise veut renforcer l'évaluation et le suivi du PDIE pour une meilleure utilisation des financements et *in fine* un accompagnement plus efficace des publics.

En effet, le Département du Val d'Oise est un département pionnier en matière d'évaluation et de mesure d'impact dans le domaine des politiques d'insertion. Il a été lauréat en 2020 du prix "TERRITORIA-D'OR" dans la catégorie Evaluation. Un prix qui récompense annuellement les collectivités dans le domaine de l'innovation.

La démarche engagée en Val d'Oise avait pour finalité d'objectiver l'impact des actions financées et mises en place pour encourager l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA.

Des expérimentations ont ainsi été lancées en partenariat avec le laboratoire de Mesure d'impact social (MIS) de l'ESSEC et le cabinet MFG-Lab, spécialisé dans l'analyse de données.

Dans un premier temps ces expérimentations ont été conduites sur le territoire de l'intercommunalité du Val Parisien, et dans un second temps sur l'ensemble du département. Le PDI complémentaire voté en 2020, a également permis de suivre des cohortes de bénéficiaires du RSA et des groupes témoins, pour regarder le taux d'accès à l'emploi et à la formation des personnes, tout en comparant les solutions proposées.



Avec cette démarche, **le Département du Val d'Oise place désormais l'évaluation et la mesure d'impact au cœur de son dispositif de pilotage du RSA et de la politique d'insertion.** Il s'agit de regarder de manière continue l'efficacité, la pertinence et l'efficience des solutions proposées par le Département et ses partenaires aux personnes accompagnées.

Le PDIE 2023-2027 est l'occasion de généraliser cette démarche à l'ensemble des cahiers des charges qui structurent l'offre d'insertion du Département.

L'évaluation et la mesure d'impact, en particulier sur les registres de l'efficacité (résultats au regard des objectifs), de la pertinence (objectifs au regard des besoins) et de l'efficience (résultats au regard des moyens), doivent permettre d'enclencher un cycle vertueux d'amélioration et d'adaptation de la politique d'insertion du Val d'Oise.

C'est une démarche qui va prendre appui sur le savoir faire des services du Département, mais aussi sur l'ensemble des opérateurs du PDIE qui accueillent et accompagnent des bénéficiaires du RSA. Des parties prenantes qui pourront également s'appuyer sur l'écosystème scientifique et académique du laboratoire de MIS de l'ESSEC et de ses partenaires qui constitue, somme toute, un atout important pour le Val d'Oise dans ce domaine.

Il nous a en outre permis de définir des indicateurs robustes afin de :

- mesurer le taux de retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA à la suite d'un accompagnement dans le cadre d'une action d'insertion du PDIE ;

- recueillir et observer les autres résultats qui impactent la situation du bénéficiaire du RSA pendant l'accompagnement PDIE (accès à un logement, accès à une solution de mobilité, mise en place d'un parcours de soins...);
- comparer les résultats observés selon les opérateurs financés dans le cadre du PDIE, selon les territoires et selon les cahiers des charges ;
- croiser les données pour déterminer des leviers actionnables pour améliorer l'accompagnement des bénéficiaires du RSA en travaillant sur les trajectoires.





Gouvernance du PDIE 2023-2027

Chapitre 4

Pour créer les conditions de réussite et mettre en œuvre les objectifs opérationnels du PDIE 2023-2027, le Département du Val d'Oise, chef de file de l'action sociale et ses partenaires, entendent impulser une dynamique de concertation qui favorise la complémentarité des actions mises en œuvre par les uns et les autres à l'échelle des territoires.

L'ambition du Département est de proposer une gouvernance concertée reposant sur les acquis du Pacte Territorial pour l'Insertion et l'Emploi (PTIE) qui avait été signé en 2018 avec le Préfet et l'ensemble des acteurs intervenant dans le champ des politiques d'insertion.



En effet, à travers son pacte territorial, le Département du Val d'Oise s'inscrit dans la volonté de mobiliser les acteurs engagés au plus près du terrain pour mieux répondre aux besoins des bénéficiaires du RSA et des jeunes en difficulté. C'est le sens de la démarche de concertation menée à l'occasion de l'élaboration de ce nouveau PDIE.

Il est primordial que les actions d'accompagnement mises en place en faveur des personnes accompagnées prennent en considération les réalités locales. A titre d'exemple, les questions de la mobilité vers les zones d'activité ou celles de l'offre en matière de modes de garde, sont différentes d'un territoire à l'autre dans notre département.

L'esprit du Pacte Territorial est de partager les diagnostics territoriaux pour positionner des actions adaptées et corriger les déficits de ressources lorsque de tels déficits sont observés.

Par ailleurs, l'implication des acteurs de terrain permet à la fois d'enrichir la politique départementale d'insertion par l'émergence de nouvelles propositions et aussi de capitaliser sur les pratiques en renforçant la complémentarité des interventions.

S'agissant de la gouvernance des politiques sociales en général et de la politique d'insertion en particulier, il est à noter que le jeu d'acteurs s'est complexifié depuis 2018, avec l'arrivée notamment de nouveaux dispositifs et de nouvelles démarches partenariales.

Le Plan de prévention et de lutte contre la pauvreté (Plan pauvreté) et le Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE) relèvent de cette logique. Ils instituent chacun, un cadre de gouvernance et de pilotage qui mobilise le Département et les partenaires qui interviennent à ses côtés dans le cadre de ses missions de solidarité.

Aussi, pour prendre en compte cette nouvelle réalité, il est proposé que le pilotage et la gouvernance du PDIE 2023-2027 soit adaptée en :

1. Reconduisant les instances de concertation locales du Pacte Territorial Pour l'Insertion et l'Emploi animées par les 5 Missions insertion du Département.
Des instances qui permettent de réunir localement tous les acteurs impliqués dans l'accueil et l'accompagnement des publics RSA ;

2. Instituant une conférence annuelle placée sous l'égide de la Présidente du Département et du Vice-président délégué à la Vie sociale, à l'Insertion, au Logement social et à la Santé, **pour présenter les actions conduites dans le cadre du PDIE, en lien avec les objectifs contractualisés par notre institution au titre du plan de lutte contre la pauvreté et du SPIE ;**

3. Renouveler les conférences sociales annuelles entre le Département et les centres communaux et intercommunaux d'action sociales, partenaires de premier plan, mobilisés aux côtés du Département dans la prise en charge et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA.



Schéma de Gouvernance

Conférence départementale annuelle pour l'insertion et l'emploi

- **Membres** : partenaires institutionnels, intercommunalités, représentants du monde économique, représentants des associations
- **Fonction** : actualisation du diagnostic, partage des éléments de bilan et d'évaluation en continu du PDIE et des niveaux de coordination interinstitutionnelle, partage des réorientations stratégiques éventuelles
- **Animation** : sous la Présidence de Madame la Présidente du Département du Val d'Oise

5 instances de concertation locales du Pacte Territorial Pour l'Insertion et l'Emploi

- **Membres** : acteurs impliqués dans l'accueil et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA et des jeunes
- **Fonction** : recueil des besoins, coordination technique, ingénierie de projet
- **Animation** : techniciens des Missions Insertion du Département

Conférence sociale annuelle

- **Membres** : services du Département et CCAS
- **Fonction** : recueil des besoins, coordination stratégique et technique
- **Animation** : services du Département

Les modalités de gouvernance et de pilotage du PDIE pourront évoluer en fonction des expérimentations en cours et notamment celle portant sur la mise en œuvre de France Travail.



Les moyens mobilisés dans le cadre du PDIE 2023-2027 pour favoriser l'insertion des bénéficiaires du RSA



Chapitre 5

En application de l'article L.263-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Département délibère chaque année avant le 31 mars sur l'adoption ou l'adaptation d'un Programme Départemental d'Insertion vers l'emploi (PDIE), définissant la politique départementale d'accompagnement social et professionnel, recensant les besoins et l'offre locale d'insertion et planifiant les actions d'insertion correspondantes. Le document doit en outre faire apparaître les données budgétaires permettant d'apprécier le montant des dépenses d'insertion hors allocations que la collectivité départementale entend consacrer à cette politique pendant les cinq années couvertes, à savoir 2023-2027.

1 Un PDIE ambitieux dans son financement

Comme cela a été rappelé précédemment, le Département du Val d'Oise consacre des moyens importants pour le dispositif RSA, à la fois pour le financement du volet allocation, mais aussi pour celui du volet insertion. La mise en œuvre du PDIE repose sur les crédits d'insertion annuellement votés par l'Assemblée départementale.

Ces crédits, à travers les actions qu'ils financent, doivent favoriser l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA en leur permettant notamment de retrouver un emploi et de sortir du dispositif.

Avec la volonté politique marquée du Département de travailler à la réinsertion des bénéficiaires du RSA, ces crédits ont été considérablement augmentés au cours de ces dernières années. Ils sont ainsi passés de 10,8 M€ en 2021, à 13,7 M€ en 2022. Il est prévu de les porter à 15,5 M€ en 2023. Soit une progression de plus de 13 % entre 2022 et 2023.

Il est à noter que ces montants intègrent les 2,5 M€ consacrés annuellement par le Département au paiement des salaires de ses personnels sociaux qui interviennent en matière de prise en charge et d'accompagnement des bénéficiaires du RSA.

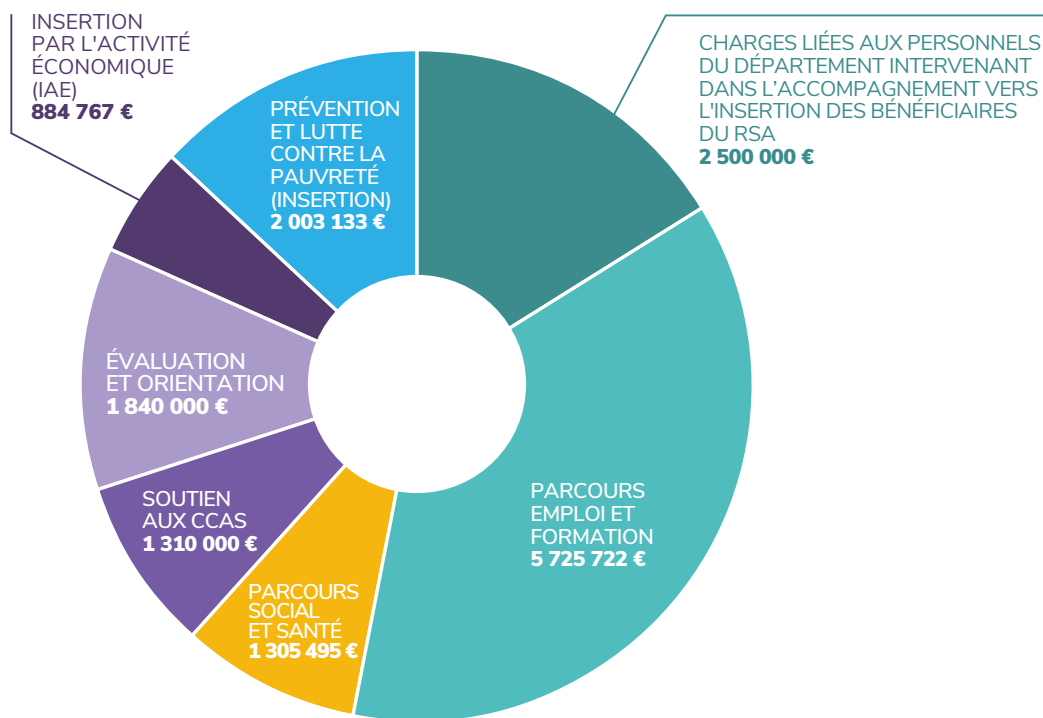
L'ambition du Département est de renforcer progressivement son PDIE, en particulier son volet Parcours Emploi, en finançant cet effort par les économies induites sur les dépenses d'allocations.

Il reviendra souverainement chaque année au Département, dans le cadre des arbitrages et du vote de son budget, de procéder à l'ajustement des crédits qu'il entend consacrer au financement des actions du PDIE.

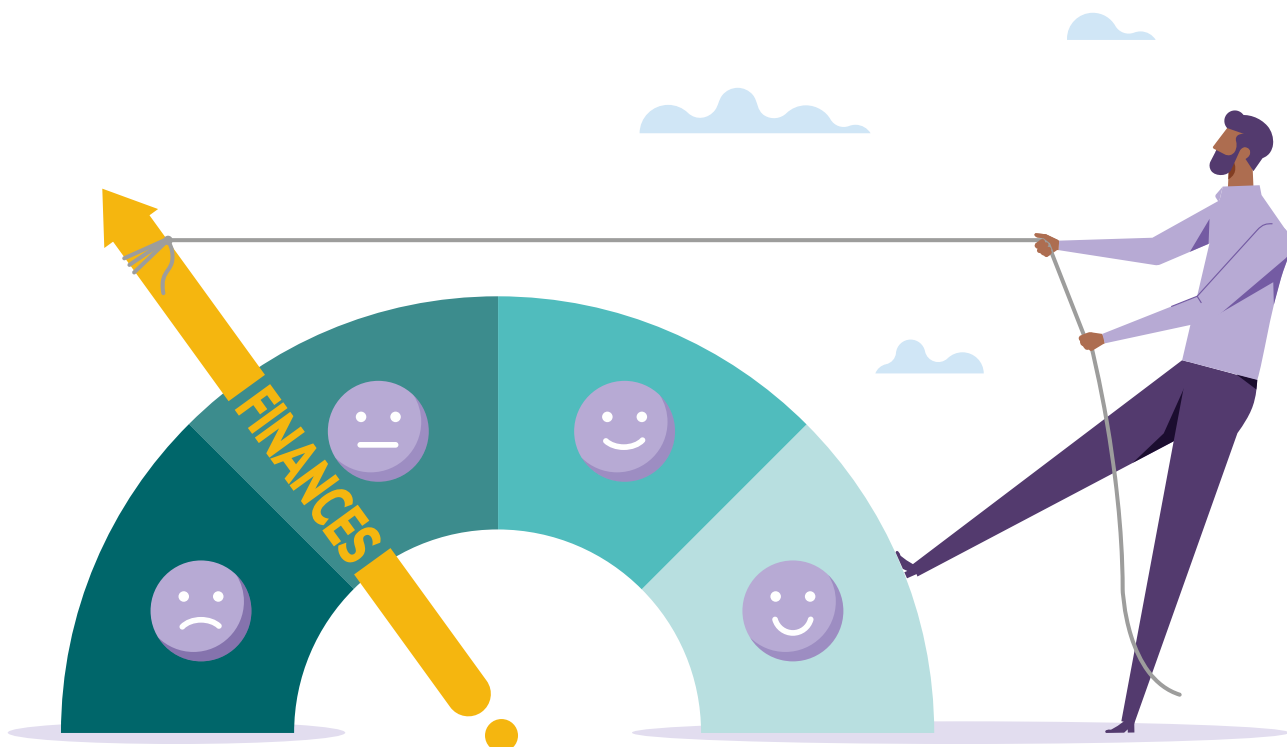
Le tableau ci-après indique la ventilation des moyens prévus au Budget Prévisionnel (BP) 2023 pour le PDIE

Ventilation des crédits d'insertion du PDIE inscrits au BP 2023	
Domaines d'intervention	Montants
Parcours emploi et formation	5 725 722 €
Parcours social et santé	1 305 495 €
Prévention et lutte contre la pauvreté	2 003 133 €
Évaluation et orientation	1 840 000 €
Insertion par l'activité économique (IAE)	884 766 €
Soutien aux CCAS	1 310 000 €
Charges liées aux personnels intervenant dans le champ de l'insertion	2 500 000 €
TOTAL	15 569 117 €

Répartition des crédits d'insertion 2023 (BP)



- PARCOURS EMPLOI ET FORMATION
5 725 722 €
- INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (IAE)
884 767 €
- PARCOURS SOCIAL ET SANTÉ
1 305 495 €
- PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ (INSERTION)
2 003 133 €
- SOUTIEN AUX CCAS
1 310 000 €
- CHARGES LIÉES AUX PERSONNELS DU DÉPARTEMENT INTERVENANT DANS L'ACCOMPAGNEMENT VERS L'INSERTION DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA
2 500 000 €
- ÉVALUATION ET ORIENTATION
1 840 000 €



2 La mobilisation des crédits du Fonds Social Européen (FSE)

Le Département du Val d'Oise dispose d'une compétence reconnue dans la gestion des Fonds européens. Cette compétence est mise à la disposition des acteurs valdoisiens (Établissement Public de Coopération Intercommunale, associations, entreprises, établissements d'enseignement supérieur...) qui bénéficient ainsi d'un accompagnement pour saisir les opportunités de financements européens.

Compte tenu de l'importance de l'effet de levier généré par les Fonds Européens Structurels d'Investissements (FESI), le Département **concentre principalement son action sur la mobilisation des subventions relevant de la politique régionale européenne, au profit des projets portés par le Département lui-même, ou par les acteurs valdoisiens.** Ce choix prioritaire n'exclut pas pour le Département de se positionner également sur d'autres programmes européens, en lien avec les politiques publiques départementales.

Sur la période de programmation 2014-2021, les projets de territoires portés par les différents acteurs ont bénéficié au total, **de plus de 45 M€ de fonds européens.** Les projets portés par le Département ont été **soutenus à hauteur de 11,4 M€ de Fonds Social Européen (FSE) et de 1,5 M€ de Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).**

Le FSE a permis de considérablement renforcer la Politique Départementale d'Insertion (PDI). Ainsi, sur la période 2014-2021, **près de 82 projets d'insertion sociale et professionnelle portés par le Département à travers son PDI ont bénéficié du financement du FSE.**

Pour la nouvelle période de programmation du FSE +, à savoir 2022-2027, le PDIE continuera à être un des leviers à la main du Département pour mobiliser les fonds européens au bénéfice des habitants du Val d'Oise.





Fiche 1

Développer les actions visant la résolution de contraintes sociales pour la remise en activité et l'accès à l'emploi des personnes

Enjeux

Proposer à chaque bénéficiaire du RSA accompagné des perspectives d'autonomie sociale, en assurant une équité d'accès aux droits, pour éviter une installation durable dans le dispositif RSA.



Modalités de réalisation

- > Accès à l'information et aux droits sociaux ;
- > Accompagnement à la résolution des freins liés à la santé, la mobilité, le logement, la parentalité, la fracture numérique ;
- > Actions de remobilisation et de restauration de l'image de soi, par l'accès à la culture, au sport et par la prise en compte de la santé globale.



Public cible

Bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) ou jeunes de moins de 25 ans entrant dans le champ de l'accompagnement, et en capacité de s'engager dans des actions visant l'accès à l'autonomie et l'emploi à court ou moyen terme.



Indicateurs d'évaluation

- > Nombre d'informations collectives ;
- > Délai moyen d'orientation ;
- > Nombre de personnes accompagnées ;
- > Nombre de personnes ayant résolu le(s) frein(s) identifié(s) ;
- > Nombre de sorties ;
- > Nombre de sorties du RSA.

Fiche 2

Développer l'accès des bénéficiaires du RSA à la formation certifiante ou qualifiante

Enjeux

Répondre aux besoins des entreprises qui recrutent et accompagner la réussite des bénéficiaires du RSA et des jeunes vers toutes les opportunités d'emploi ainsi ouvertes par l'accès à la formation certifiante ou qualifiante.



Modalités de réalisation

- > Informer et sensibiliser les acteurs de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA et le public sur l'offre de formation existante ;
- > Organiser, en lien avec les acteurs de l'insertion, le repérage des publics RSA et des jeunes qui peuvent être orientés vers les formations ;
- > Renforcer les partenariats avec la Région Île-de-France, Pôle Emploi, les groupements et fédérations d'employeurs et les opérateurs de compétences (OPCO), le Hub Nikola Tesla.



Public cible

Bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) ou jeunes de moins de 25 ans entrant dans le champ de l'accompagnement, et en capacité de s'engager dans des actions visant l'accès à l'autonomie et l'emploi à court ou moyen terme.



Indicateurs d'évaluation

- > Taux d'accès à la formation certifiante ou qualifiante ;
- > Taux d'accès à l'emploi à l'issue de la formation.

Enjeux

Contribuer à l'autonomie sociale et à l'insertion professionnelle des jeunes Valdoisiens dans une logique d'égalité des chances et d'accès à la vie active



Modalités de réalisation

- > Information sur tous les outils d'insertion proposés pour les jeunes du Val d'Oise (FAJ, Val d'Oise Tremplin, offres de formation etc.) ;
- > Ouverture aux jeunes de toutes les actions d'accompagnement financées par le Département au titre de son offre de services aux bénéficiaires du RSA ;
- > Soutenir l'accès au bénévolat et à la vie associative pour les jeunes ;
- > Encourager l'entrepreneuriat chez les jeunes.



Public cible

Jeunes de moins de 25 ans accompagnés dans un projet d'insertion sociale et professionnelle



Indicateurs d'évaluation

- > Nombre de jeunes accompagnés ;
- > Nombre de jeunes formés ;
- > Nombre de jeunes ayant accédé à l'emploi durable.

Fiche 4

Renforcer le partage de l'information sur les besoins en compétences et en emploi avec les acteurs du monde économique

Enjeux

Expérimenter l'intervention d'un chargé de relation Entreprises pour développer l'accès à l'emploi des bénéficiaires du RSA

Engager les partenaires économiques et associatifs dans une dynamique de partage de l'information quant aux besoins de recrutements



Modalités de réalisation

- > Le développement de la Plateforme « valdoise-emplois.fr » avec une sensibilisation des employeurs à y déposer des offres d'emploi ;
- > L'encouragement des entreprises à accueillir et à salarier des personnes en insertion ;
- > Le renforcement du partenariat avec le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Paris CDG Alliance et les groupements d'entreprises du Val d'Oise ;
- > Le développement des projets de formation et d'accès à l'emploi des publics en insertion avec les chambres consulaires du Val d'Oise ;
- > Le renforcement des clauses sociales dans la commande publique du Département.



Public cible

Bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) ou jeunes de moins de 25 ans entrant dans le champ de l'accompagnement, et en capacité de s'engager dans des actions visant l'accès à l'autonomie et l'emploi à court ou moyen terme.



Indicateurs d'évaluation

- > Nombre de placements en emploi ;
- > Nombre d'entreprises ayant recruté ;
- > Nombre de personnes ayant bénéficié d'une action de parrainage ;
- > Nombre de MRS (Méthode de recrutement par simulation) ;
- > Nombre de PMSMP (Périodes de Mise en situation en Milieu Professionnel) ;
- > Nombre de candidats recrutés et taux de retour en emploi dans le cadre des marchés avec clauses sociales.

Fiche 5

Promouvoir « l'accompagnement global » en partenariat avec Pôle Emploi

Enjeux

Traiter conjointement les freins sociaux et professionnels qui entravent la recherche et l'accès à l'emploi des publics accompagnés pour faciliter leur insertion professionnelle durable



Modalités de réalisation

- > Améliorer la coordination des acteurs ;
- > Elargissement du dispositif aux Centres communaux d'action sociale (CCAS) qui accompagnent des bénéficiaires du RSA, et à des associations d'insertion financées dans le cadre du PDIE.



Public cible

Demandeurs d'emploi, bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) ou non, entrant dans le champ de l'accompagnement socio-professionnel, et en capacité de s'engager dans des actions visant l'accès à l'autonomie et l'emploi à court ou moyen terme.



Indicateurs d'évaluation

- > Nombre de bénéficiaires du RSA orientés vers l'accompagnement global ;
- > Nombre de bénéficiaires du RSA entrés en accompagnement global ;
- > Délai moyen d'intégration dans le parcours ;
- > Nombre de sorties positives (emploi-formation-crédation d'activité).

Fiche 6

Renouveler et renforcer le partenariat avec les Centres communaux et intercommunaux d'action sociale

Enjeux

Accompagner les bénéficiaires du RSA pour favoriser leur insertion sociale et professionnelle



Modalités de réalisation

- > Évaluation et orientation des personnes vers des dispositifs d'accompagnement vers la formation et l'emploi ;
- > Mise en œuvre de l'accompagnement global ;
- > Accompagnement social, par la levée des freins (hébergement, mobilité, accès aux droits et appui dans les démarches administratives etc.) ;
- > Accès aux différents services mis à disposition par la Ville (services Emploi, ateliers numériques, accès à la culture etc.).



Public cible

Bénéficiaires du RSA éligibles à l'accompagnement des CCAS



Indicateurs d'évaluation

- > Nombre de personnes accompagnées sur le volet social ;
- > Nombre de personnes orientées en accompagnement global ;
- > Nombre de personnes accompagnées en accompagnement global ;
- > Nombre de personnes orientées sur des actions du PDIE ;
- > Nombre de Contrats d'engagement réciproque ;
- > Nombre de sorties du dispositif RSA.

Favoriser le développement de l'insertion par l'activité économique

Enjeux

Renforcer les actions de qualification et de placement en emploi des bénéficiaires du RSA en soutenant et en favorisant leur accès aux structures de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE)



Modalités de réalisation

- > Contribuer à la professionnalisation du secteur de l'IAE afin de répondre aux besoins des entreprises et des particuliers ;
- > Encourager le maillage territorial de structures d'insertion par l'activité économique en mesure de répondre aux besoins des entreprises en matière de RSE ;
- > Développer la connaissance des dispositifs mobilisables par les SIAE (site internet IAE95) ;
- > Favoriser l'orientation des bénéficiaires du RSA sur les actions IAE conventionnées dans le cadre du PDIE.



Public cible

Bénéficiaires du RSA et jeunes de moins de 25 ans inscrits par un prescripteur sur la Plateforme de l'Inclusion (service numérique de délivrance des Pass IAE)



Indicateurs d'évaluation

- > Nombre de bénéficiaires du RSA orientés vers une structure de l'IAE ;
- > Nombre de sorties IAE pour entrer en formation qualifiante et/ou diplômante ;
- > Nombre de sorties de l'IAE vers le marché de l'emploi ordinaire.

Fiche 8

Renforcer les démarches d'évaluation et de mesure d'impact des actions d'insertion financées par le Département en faveur des bénéficiaires du RSA et des jeunes

Enjeux

Généraliser l'évaluation et le suivi du PDIE pour une meilleure utilisation des financements et *in fine* un accompagnement plus efficace des publics en insertion.



Modalités de réalisation

- Mesurer le taux de retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA accompagnés dans le cadre d'une action d'insertion du PDIE ;
- Recueillir et observer les autres résultats qui impactent la situation du bénéficiaire du RSA pendant l'accompagnement PDIE (accès à un logement, accès à une solution de mobilité, mise en place d'un parcours de soins...);
- Comparer les résultats observés selon les opérateurs financés dans le cadre du PDIE, selon les territoires et selon les cahiers des charges ;
- Croiser les données pour déterminer des leviers actionnables pour améliorer l'accompagnement des bénéficiaires du RSA en travaillant sur les trajectoires.



Public cible

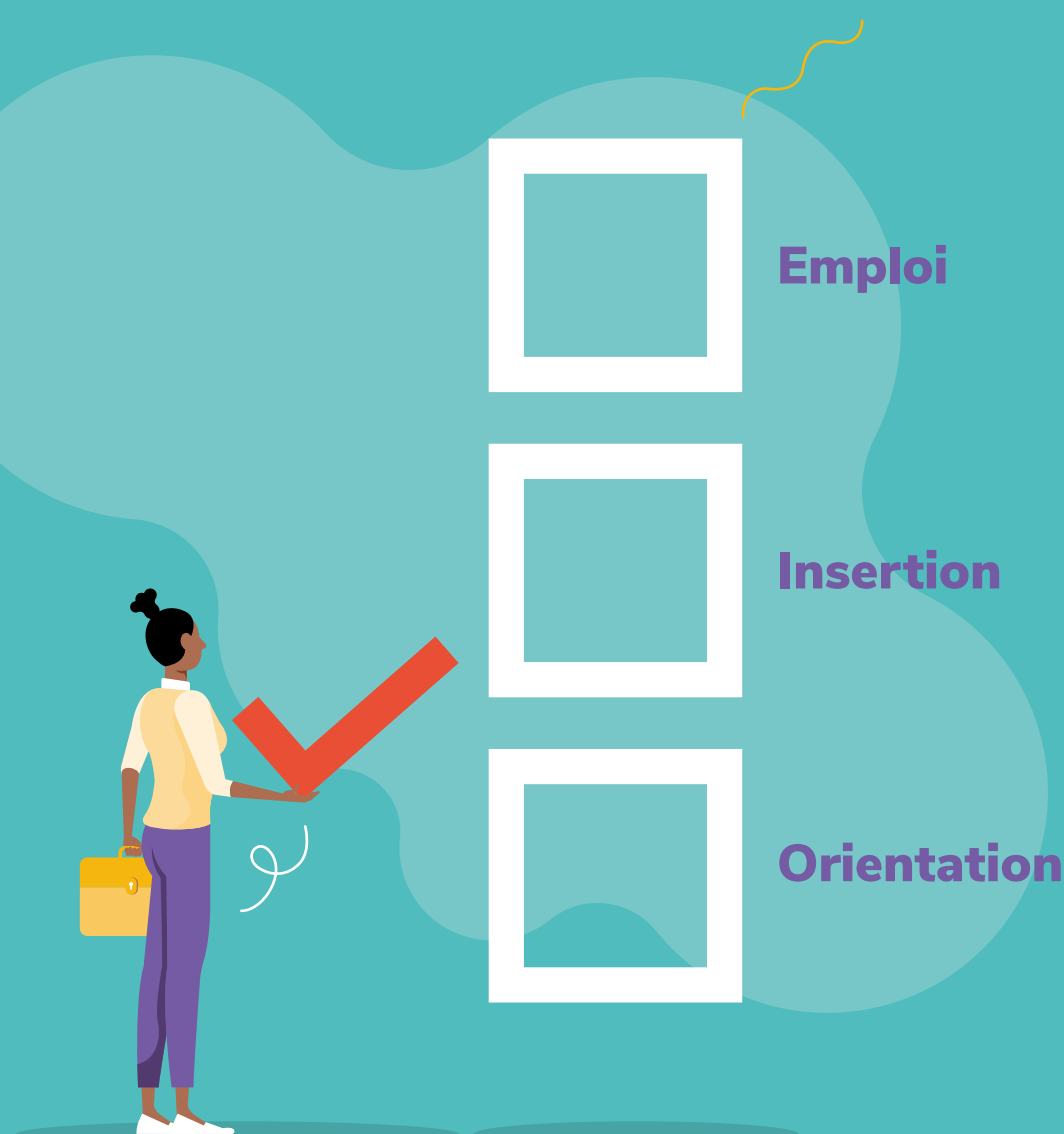
Bénéficiaires du RSA et jeunes accompagnés dans le cadre du PDIE



Indicateurs d'évaluation

- Taux de retour à l'emploi des bénéficiaires suite à l'accompagnement dans le cadre du PDIE.
- Résultats observés pendant l'accompagnement (acquisition de logement, solutions de mobilité, suivi santé).

Programme Départemental d'Insertion vers l'Emploi 2023-2027



Création - conception: Cithéa • cithéa.com - Crédits iconographiques: iStock